MARS 1904

ŒUVRE NOUVELLE

DES

CRÈCHES PARISIENNES

Autorisée par arrêté en date du 11 mars 1896

Exposition Universelle 1900

Médaille d'Or

Crèche du XVI[e] Arrondissement

9, Rue François-Millet.

Crèche du Point-du-Jour

22bis, Rue Claude-Lorrain

Crèche du Mail

Impasse des Petits-Pères

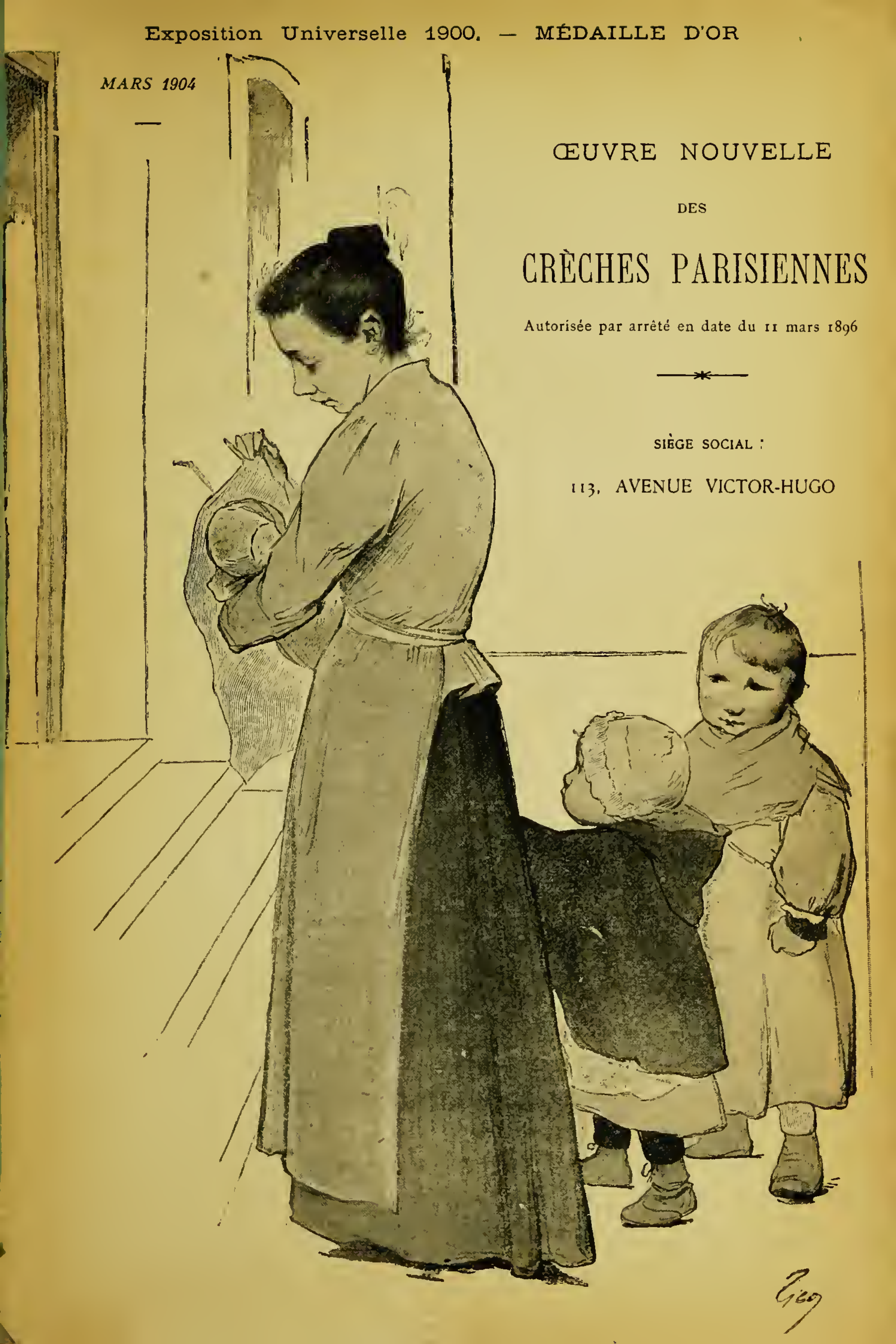
Crèche de La Santé

5, Rue d'Alésia

SIEGE SOCIAL :

113, AVENUE VICTOR HUGO

(XVI[e])


Exposition Universelle 1900. — MÉDAILLE D'OR
MARS 1904
ŒUVRE NOUVELLE
DES
CRÈCHES PARISIENNES
Autorisée par arrêté en date du 11 mars 1896
SIÈGE SOCIAL :
113, AVENUE VICTOR-HUGO


DICAL

BULLETIN D'ADHÉSION

Détacher ce bulletin et l'envoyer à M. le Secrétaire Général,
SIÈGE SOCIAL : **113, Avenue Victor-Hugo.**

ŒUVRE NOUVELLE DES CRÈCHES PARISIENNES

Autorisée par arrêté en date du 11 Mars 1896

SIÈGE SOCIAL
113, Avenue Victor-Hugo

BULLETIN D'ADHÉSION

*Je désire participer à l'*Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes *à titre de*

Membre (1) ....

Nom, prénoms ....

Adresse ....

Se présenter le .... *à* .... *h* ....

Signature

Donateur, don minimum	5	fr,
(1) Membre adhérent, cotisation annuelle	10	»
— titulaire	25	»
— perpétuel	100	»
— fondateur d'un berceau, somme unique	300	»
— — lit somme unique	500	»
— bienfaiteur	1.000	»

Le nom du titulaire est inscrit en tête de chaque lit ou berceau.

AIDEZ-NOUS

A FONDER DES CRÈCHES

Entre toutes les œuvres protectrices de l'enfance, l'**Œuvre des Crèches** est une de celles qui s'imposent avec le plus d'autorité, celle, peut-être qui donne les résultats les plus appréciables. Elle est surtout excellente en ce sens qu'elle permet à la mère de travailler sans se séparer de son enfant.

Les moralistes et les médecins sont unanimes à proclamer que l'enfant a droit aux soins de sa mère, droit à son lait, droit à son amour. La mère, à moins d'impossibilité absolue, a donc le devoir strict d'élever son enfant. Mais ce devoir, qui est en même temps une joie, il faut aider les mères pauvres à le remplir.

Beaucoup sont contraintes, par la nécessité, de travailler hors du logis ; alors les petits resteront à l'abandon, manquant de soins et exposés aux pires dangers....

Non, la Crèche leur ouvre ses portes toutes grandes ; elle les recueille, les soigne, les nourrit, les habille ; le soir venu. la mère reprend son nourrisson frais et bien portant, et continue la tâche maternelle que d'autres ont ébauchée pour elle.

La sollicitude dont on entoure l'enfant ne s'arrête pas au seuil de la Crèche. S'il est malade, on ne l'admet plus, parce qu'il serait un danger pour les autres, mais les dames patronnesses le visitent, s'assurent que rien ne lui fait défaut et donnent à la mère les conseils dont trop souvent son inexpérience a besoin.

Heureusement ces cas sont rares, grâce aux précautions prises. Certes, il faut compter avec les épidémies auxquelles n'échappent pas les enfants les mieux surveillés, mais c'est tout. Les inspections fréquentes de médecins qui suivent presque jour par jour la santé des poupons, les mesures hygiéniques appliquées de la manière la plus rigoureuse, le choix de l'alimentation pour ceux qui sont sevrés, ont réduit presque à néant les maladies de la petite enfance.

Nous sommes loin des premiers asiles où un trop grand nombre d'enfants étaient entassés dans un espace restreint, insuffisamment aéré et nettoyé. Les établissements fondés par "l'**Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes**" sont baignés de lumière vivifiante et joyeuse, l'eau y est généreusement distribuée, l'air pur y entre à pleines baies ; partout des surfaces planes et des coins arrondis, rien qui puisse accrocher ou retenir des poussières. Les plumeaux et les balais en sont impitoyablement bannis, remplacés par des lavages antiseptiques. Non seulement on n'y emploie que du lait stérilisé, mais encore, de peur qu'un manque de précautions ne vienne compromettre l'Œuvre si bien commencée, chaque femme, dont l'enfant n'est pas nourri au sein, emporte la provision nécessaire pour la nuit. On peut dire que tout le temps de son séjour à la Crèche, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de trois ans, le bébé ne coûte rien à sa famille.

Mais il y a plus encore : les mères pauvres qui, si souvent, ont de durs moments à traverser, sont soutenues, protégées, consolées ; elles sentent qu'elles ne sont pas seules ; et plus d'une surtout parmi les abandonnées a été sauvée du désespoir par une intervention opportune.

C'est pourquoi il faudrait multiplier les Crèches. Il n'y en aura jamais trop, et, de longtemps, il n'y en aura pas assez. " **L'Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes** " se propose d'en fonder dans les quartiers les plus malheureux, les plus déshérités, dans ceux, en un mot, où la femme est obligée de gagner le pain de chaque jour. C'est une œuvre sociale saine et

moralisatrice. En permettant à la mère de garder son enfant, elle maintient l'intégralité de la famille et restreint l'envoi des bébés en nourrice, d'où, hélas ! si peu reviennent.

Tous y ont intérêt ; car si l'enfant pauvre paye le plus lourd tribut aux épidémies, par une justice immanente, il porte la contagion chez les privilégiés ; et ce n'est pas seulement dans les faubourgs, que la coqueluche, la scarlatine, la diphtérie exercent leurs ravages.

Nous dirons donc à tous ceux que la fortune favorise : pour nous permettre d'élever une génération saine et forte, pour que les mères pauvres ne désespèrent plus de la vie, pour que l'on ne rencontre point par les rues des marmots tristes et affamés, pour que leurs joues soient roses, pour que leur bouche sourie,

Aidez-nous à fonder des Crèches.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE
Police

CABINET

2e BUREAU

1re Section

N° du Der : 69.293

Société de Bienfaisance

ARRÊTÉ
qui en autorise la
Contitution

NOUS, PRÉFET DE POLICE,

Vu la demande à nous adressée, le 5 mars 1896, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une Association fondée à Paris sous la dénomination de :

ŒUVRE DES CRÈCHES PARISIENNES

Vu les statuts de la dite Association annexés au présent arrêté ;

Vu l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834, sur les Associations ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

L'Association organisée à Paris sous la dénomination de :

Œuvre des Crèches Parisiennes

est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ARTICLE 2.

Les membres de l'Association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au Commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° Faire connaître à la Préfecture de Police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ;

3° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts, sous peine de suspension ou dissolution immédiate ;

4° Nous adresser chaque année, une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, la désignation des membres du bureau, sans préjudice des documents spéciaux que la Société doit également fournir chaque année sur le mouvement de son personnel et sur sa situation financière.

ARTICLE 3.

En cas de modifications aux statuts annexés au présent arrêté, l'Association devra demander de nouveau à la Préfecture de Police l'autorisation prescrite par l'art. 291 du Code Pénal.

ARTICLE 4.

Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au Commissaire de police du quartier de la Muette, qui le notifiera au Président de l'Association et en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 11 mars 1896.

LE PRÉFET DE POLICE,

Signé : LÉPINE.

Pour application :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Signé : E. LAURENT.

Vu et notifié par nous, Commissaire de Police du quartier de la Muette.

Paris, le 16 mars 1896.

LE COMMISSAIRE DE POLICE,

Signé : BACOT.

COMITÉ D'HONNEUR :

MM. le Ministre de l'Intérieur.
le Ministre de l'Agriculture.
le Ministre du Commerce.
le Président du Conseil Municipal.
le Président du Conseil Général.
le Directeur de l'Assistance Publique.
E. BEURDELEY, ✱, Avocat à la Cour, Maire du VIIIe Arrond.
Paul STRAUSS, Sénateur, Président de la Ligue contre la mortalité infantile.

COMITÉ CENTRAL :

BUREAU

Présidente : Mme Marguerite CREMNITZ, I. ✿.
Membre de la Commission de Surveillance des Crèches et dispensaires de la Ville de Paris.

Vice-Présidents : MM. Dr MARMOTTAN, ✱, ancien Député; Maire du XVIe arr^t
» » L. BELLAN, O ✱, Syndic de la Ville de Paris.
» » G. VAN BROCK, ✱, Membre du Conseil de surveillance de l'Assistance publique.
» » C. CLAMENT, Député.

Secrétaire general : Ch. FORMENTIN, ✱, Receveur des Finances.
» *Adjoint :* G. MOISSON, A. ✿, Avocat à la Cour.
Trésorier général E. BERTHEMET, A. ✿, Adj. Maire du XVIe Arrond.

Membres du Comité :

M. ALLAIN-TARGÉ, O ✱, Cons.-Maître à la Cour des Comptes.
Mme H. ABRAHAM, A. ✿, Présidente de la Crèche du Mail.
MM. J. BOUVARD, C ✱, A. ✿, Dr du Service des Promenades et des Services d'Architecture de la Ville de Paris.
Vte F. DE LA BATUT, Député.
G. BOUFFET O ✱, Conseiller d'État.
G. BONNEFOUS, Secrétaire des Crèches du XVIe Arrond.
Mme J. DALLON, Présidente de la Crèche de la Santé
MM. E. DUBOIS, Député de la Seine, Président de la Crèche de la Santé.
E. GAY, Conseiller Municipal.
P. KINSBOURG, A. ✿, Exportateur.
Ed. LOCKROY, Ancien Ministre, Député de la Seine.
D. MÉRILLON, C ✱, Avocat général à la Cour de Cassation.
E. MASCRÉ, A. ✿, Industriel, Vice-Président de la Crèche du Mail.
MUTEAU, O ✱, Député.
Mme F. PÉRIER, A. ✿, Présidente des Crèches du XVIe arrondissemsnt.
MM. POUGY, ✱, I. ✿, Avocat à la Cour.
RISLER, ✱, Maire du VIIe Arrond.
Léon VAQUEZ, ✱ Adj. Maire du XVIe Arrond.
VAVASSEUR, ✱, Maire du IIe Arrond.
Maurice YVON, O. ✱, I. ✿, Architecte du Gouvernement.

Inspecteur des Finances : M. PRIVAT-DESCHANEL, Direct. de la dette inscrite.
Architecte . M. Ch. DUPUY, I. ✿, Architecte du Gouvernement.
Architecte-adjoint : M. Maurice HODANGER.

CONSEIL JUDICIAIRE :

MM. R. POINCARÉ, Avocat à la Cour, vice-président de la Chambre des Députés, ancien Ministre.

Maurice SABATIER, O ✻, Président du Conseil de l'Ordre des Avocats, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Paul THOREL, ✻, Avoué de 1re Instance.

COMITÉ MÉDICAL :

MM. Le Docteur HUTINEL, ✻, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris. Médecin de l'Hospice des Enfants assistés.

Docteur SEVESTRE, ✻, Médecin de l'Hôpital des Enfants malades.

Docteur Louis GUINON, Médecin de l'Hôpital Bretonneau.

Docteur H. VARIOT, ✻, Médecin de l'Hôpital des Enfants malades, Fondateur et Médecin du dispensaire de Belleville.

Docteur Henri DE ROTHSCHILD, Fondateur et Médecin de la Polyclinique H. de Rothschild.

COMITÉ DE PATRONAGE :

MM. François COPPÉE.
Antony AUBIN.
Ed. HARAUCOURT.
E. SCHMOLL.

Mmes Alfred RAMBAUD.
Auguste BROCA.
E. BERTHEMET.
Ed. BENEDIC.
G. BLOCH.
Léo CLARETIE.
C. CLAMENT.
E. DEUTSCH de la MEURTHE.
H. DERENBOURG.
Ch. FORMENTIN.
A. FRAY.
Louis GUINON.
J. JAURÈS.
A. DE JONCIÈRES.
I. DE JONCK.
P. KINSBOURG,

Mmes Edouard LEBEY.
E. LOVENBACH.
Daniel MÉRILLON.
Gaston MOISSON.
J. MISME.
H. RAINOUARD.
Ad. REITLINGER.
M. SAINT.
H. STETTINER.
O. STETTINER.
H. SEGNITZ.
B. SCRINI.
Paul THOREL.
VALLÉE.
I. WERTHEIM.
WILLIAMS.
WICKERSHEIMER.
Bonne DE WATTEVILLE.

Mlles Marie BOURGEOIS.
M. DE FIRMINHAC.
J. DE FIRMINHAC.

STATUTS

Art. I[er]. — L'Association dite *Œuvre des Crèches Parisiennes*, (fondée en 1896), a pour but de fonder des Crèches dans tous les quartiers de Paris où elles font défaut, et de subvenir à tous leurs besoins. Ces Crèches seront destinées à garder les jeunes enfants dont les parents travaillent hors de leur domicile, à leur donner les soins maternels, hygiéniques et tout le bien-être qu'exige le premier âge.

L'*Œuvre des Crèches Parisiennes* a son siège à Paris.

Sa durée est limitée.

Art. II. — Les moyens d'action de l'Association sont :

Notamment la fondation de Crèches dans chacun des arrondissements ou quartiers de Paris, la constitution de Comités d'arrondissement et la publication d'un bulletin spécial pour grouper tous les adhérents.

Art. III. — L'Association se compose :

De membres d'honneur ;

(L'honorariat est conféré, par le Conseil, aux personnes qui ont rendu des services à l'Œuvre ou dont le patronage lui sera jugé utile).

De membres bienfaiteurs ;

De membres fondateurs d'un lit ;

De membres fondateurs d'un berceau ;

De membres perpétuels ;

De membres titulaires ;

De membres adhérents ;

De donateurs.

Pour être membre, il faut :

1° Être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration et pour les mineurs, avoir l'assentiment de leurs parents ou tuteurs ;

2° Verser une somme de :

1.000 fr. pour être membre bienfaiteur ;

500 fr. pour être membre fondateur d'un lit (1) ;

300 fr. pour être membre fondateur d'un berceau ;

100 fr. pour être membre perpétuel ;

(1) Le fondateur d'un lit ou berceau devra indiquer l'établissement choisi par lui. Le nom du titulaire est inscrit en tête de chaque lit ou berceau.

Payer une cotisation annuelle de 25 francs pour être membre titulaire ; de 10 francs pour être membre adhérent. Les personnes qui font à l'Œuvre un don minimum de 5 francs, reçoivent le titre de donateurs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à 20 fois le montant de la cotisation annuelle, soit 500 francs pour le rachat de la cotisation de membre titulaire, 200 francs pour celle de membre adhérent.

Art. IV. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves, par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale ou par l'Assemblée générale sur le rapport du Conseil d'administration.

ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT

Art. V. — L'Association est administrée par un Conseil composé de 40 membres au plus, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

Ce Conseil prend le titre de Comité central.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les ans par quart.

Les membres sortants sont rééligibles ; nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est Français et majeur, et s'il ne jouit de ses droits civils, et le cas échéant, de ses droits politiques.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de :

1 Président ou Présidente ;

4 Vice-Présidents ;

1 Secrétaire général ;

2 Secrétaires adjoints ;

1 Trésorier général ;.

1 Trésorier adjoint.

Le Bureau est élu pour quatre ans.

Art. VI. — Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'Œuvre. C'est lui qui nomme ses Comités d'arrondissement ou de quartier, son Comité judiciaire, son Comité de

contrôle et son Comité de propagande. Par ses soins, est formé un Comité médical dont le service est assuré par des consultations gratuites.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

Quel que soit le nombre des membres présents, le Conseil d'administration pourra toujours valablement délibérer et voter.

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Nul ne peut assister aux réunions s'il n'a été reçu membre actif dans la forme prévue par les statuts.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Art. VII. — Dans l'intervalle des réunions du Conseil, le Bureau administre l'Association en ce qui concerne les affaires courantes.

Art. VIII. — Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration, du Bureau et des Comités, sont absolument gratuites.

Art. IX. — L'Assemblée générale des membres de l'Association se réunit une fois par an, dans le mois de février, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Œuvre.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport moral, médical et financier de chaque Comité d'arrondissement ou de quartier, le rapport annuel et les comptes seront adressés chaque année à tous les membres, au Ministère de l'Intérieur, au Préfet de la Seine, au Préfet de Police, au Président du Conseil municipal.

Art. X. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président de la Société.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Trésorier.

Art. XI. — Le Président fera connaître à l'autorité compétente tous les changements survenus dans la composition du Bureau, et chaque année il lui adressera un compte rendu sur la situation morale et financière de l'Œuvre.

RESSOURCES ANNUELLES & FONDS DE RÉSERVE

Art. XII. — Les ressources annuelles de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Des produits des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente : Conférences, Concerts, Bals, Spectacles, Ventes de Charité, etc., etc.

4° Du revenu de ses valeurs de toute nature ;

5° Enfin, des dons manuels et souscriptions volontaires faits à l'Œuvre.

Art. XIII. — Les ressources serviront à la fondation et au fonctionnement des Crèches de l'Œuvre.

Les dons manuels faits à l'Œuvre sans affectation spéciale seront répartis selon les besoins de chaque établissement par délibération du Conseil d'administration.

Les autres dons, subventions, etc., etc., spécialement affectés pour tels arrondissements, reviendront de droit aux Crèches de l'Œuvre dans ce dit arrondissement.

Art. XIV. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

2° Les sommes fixées par l'Assemblée générale sur les libéralités faites à l'Œuvre, ses ressources peuvent être appliquées aux dépenses courantes.

Art. XV — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 o/o sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Les fonds disponibles sont déposés à la Caisse d'Epargne ou au Crédit Foncier sur la délibération expresse du Conseil d'administration.

MODIFICATION DES STATUTS — DISSOLUTION

Art. XVI. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du dixième des membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

Art. XVII. — En cas de modifications aux statuts, la Société devra demander de nouveau à la Préfecture de Police l'autorisation prescrite par l'article 291 du Code pénal.

Art. XVIII. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un de ses membres en exercice, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. XIX. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association, elle attribue l'actif net à l'administration de l'Assistance publique ou à la Ville de Paris.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'intérieur.

Dans le cas où l'Assemblée générale n'aurait pas pris les mesures indiquées, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives, appartenant à la Société, s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné.

Art. XX. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 19 et 20, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

RÉGLEMENT INTÉRIEUR & DE SURVEILLANCE

Art. XXI. — Un règlement adopté par l'Assemblée générale arrête les conditions de détails propres à assurer l'exécution des présents Statuts, il peut toujours être modifié dans la forme.

Art. XXII. — Les discussions politiques ou religieuses sont strictement interdites dans les réunions de la Société.

Art. XXIII. — Le Ministre de l'intérieur, le Préfet de la Seine ou leur délégué, les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance ainsi que les membres de la Commission de l'Assistance publique, au Conseil municipal, auront le droit de visiter les établissements de l'Œuvre toutes les fois qu'ils le jugeront utile.

Art. XXIV. — L'Association devra se pourvoir d'une autorisation spéciale pour chaque fête organisée par ses soins à laquelle seraient admises d'autres personnes que les Sociétaires.

RÈGLEMENT

COMITÉS D'ARRONDISSEMENTS OU DE QUARTIERS

I. — Les Comités d'arrondissements ou de quartiers sont composés de 8 membres au minimum, 25, au maximum.

Les Comités à former sont nommés par le Comité central.

En cas de vacance ou de présentation de nouveaux membres, les nominations sont faites par le Comité central sur la présentation des Comités locaux.

Les Comités se composent de :

Membres d'honneur ;

Un Président ;

Une Présidente ;

Un Vice-Président, une Vice-Présidente :

Un Trésorier ;

Un Médecin de service ;

Un Secrétaire ;

Un Comité de Dames patronnesses.

II. — Les statuts de l'Association régissent les Comités d'arrondissements en tout ce qui leur est applicable.

III. — Le Président représente devant le Conseil d'administration son Comité d'arrondissement ou de quartier.

Il assiste de droit aux délibérations du Conseil.

IV. — Le Trésorier centralise les cotisations, produits des fêtes et dons manuels recueillis dans son arrondissement.

Il règle les dépenses journalières de chaque établissement et les fait approuver par le Conseil d'administration.

V. — Le Comité des Dames patronnesses est institué pour visiter les Crèches de l'œuvre, dépendantes de leur arrondissement, ainsi que les familles dont les enfants sont gardés.

S'occuper de l'approvisionnement du vestiaire, de l'organisation des fêtes de charité, d'accord avec le Comité central, en un mot de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de leurs Crèches et au bien-être des enfants.

Aucune réunion, vente ou fête de charité ne pourra être organisée par un Comité d'arrondissement ou de quartier, sans l'assentiment du Comité central.

Chaque Comité d'arrondissement ou de quartier devra prendre part à la vente de charité annuelle, organisée par le Comité central qui en supportera les frais.

VI. — Le médecin de service visitera régulièrement sa Crèche, examinera spécialement tout enfant présenté pour être admis et visera, s'il y a lieu, sa lettre d'admission.

VII. — Les Comités d'arrondissement devront se réunir au moins une fois par mois, ils s'occuperont exclusivement de l'administration et du bon fonctionnement de leurs Crèches.

Le Bureau du Conseil peut assister de droit à toutes les réunions.

VIII. — Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration sera rigoureusement suivi dans chacun des établissements de l'Œuvre.

Adresser toutes les communications à M. le Secrétaire général

Siège social : 113, Avenue Victor-Hugo.

Inauguration de la Crèche de la Santé

Mercredi 25 Mars 1903

Présidence de Madame Emile LOUBET



Cliché du docteur J. Le Bayon.

L'inauguration de la Crèche de la Santé, 5, rue d'Alésia, a eu lieu le mercredi 25 mars.

Madame Emile Loubet avait gracieusement consenti à présider à cette inauguration. La femme du Chef de l'Etat, accompagnée de Mme Combarieu, de Mme et de M. Henri Poulet, est arrivée vers 2 heures 1/2. La foule, massée rue d'Alésia, l'a longuement et chaleureusement acclamée.

A sa descente de voiture, Mme Loubet a été saluée par M. Lépine, Préfet de Police, représentant du Gouvernement ; par M. le Docteur Dubois, député de Paris, président de la Crèche de la Santé ; M. Hénaffe, vice-président ; MM. G. Van Brock, vice-président du Comité Central ; Ch. Formentin, secrétaire-général ; Gaston Moisson, secrétaire-adjoint ; Ed. Berthemet, trésorier-général et les Membres du Comité central.

A la porte de la Crèche se tenait Mme Cremnitz, la présidente fondatrice de notre Œuvre, entourée des Dames patronnesses, qui a respectueusement remercié Mme Loubet de l'honneur de sa visite, et lui a présenté ses dévouées collaboratrices, Mmes P. Thirion, présidente de la Crèche; Dallon, vice-présidente; Bloch, secrétaire; R. Schuloff, dame enquêteuse, ainsi que les dames, Membres du Comité de patronage de l'Œuvre.



Cliché du docteur J. Le Bayon.

M. le Docteur Dubois a offert son bras à Mme Loubet qui s'est rendue dans la grande salle de réunion où devait avoir lieu la cérémonie d'inauguration.

Mme Loubet a présidé la séance ; à sa droite, ont pris place M. Lépine, — MM. Paul Strauss et Piot, Sénateurs, — Docteur Dubois, Président de la Crèche, et Messimy, tous deux Députés de l'Arrondissement, — Hénaffe, Ranson, Pannelier, Conseillers Municipaux, — Mme veuve Philippe Thirion, Présidente de la Crèche.

A sa gauche, le représentant de M. Léon Bourgeois, Président de la Chambre des Députés ; M. Bernard, Chef de Cabinet du Préfet de la Seine, qui représentait M. de Selves, retenu au Conseil Municipal ; Mme Cremnitz ; M. Laurent, Secrétaire Général de la Préfecture ; M. le Professeur Budin ; M. Van Brock, Vice-Président ; M. Hémard, Président du Conseil Général de la Seine ; M. Macqret, Maire du XIVe Arrondissement ; Mme Auguste

Broca, Présidente d'honneur de la Crèche ; MM. Brisset et Pinard, Adjoints au Maire ; et M. Ch. Formentin, notre Secrétaire Général.



Cliché du docteur J. Le Bayon.

Derrière le fauteuil présidentiel avaient pris place : Mme Combarieu ; M. et Mme H. Poulet, divers Membres de notre Comité Central, et du Comité de la Crèche ; MM. Berthemet; Docteur Depasse, Inspecteur des Crèches; Ch. Dupuy, Architecte de notre nouvelle fondation et Gerville-Réache, Député ; Ch. Seguin, trésorier.

Mme Emile Loubet a déclaré la séance ouverte, à 2 h. 3/4, et a donné la parole à M. le Docteur Dubois. Nous reproduisons in-extenso son discours, chaleureusement applaudi.

M. le Sénateur Paul Strauss, au nom de la Ligue contre la mortalité infantile et des Œuvres de protection de l'enfance, a pris ensuite la parole, et son éloquence chaleureuse a provoqué des applaudissements unanimes.

Enfin M. Lépine, au nom du Gouvernement, a eu l'agréable tâche de remercier et récompenser ceux de nos Collaborateurs qui en avaient été jugés dignes. Il a décerné les Palmes académiques à Mme Philippe Thirion, à M. le docteur Le Bayon, à M. le Docteur Marell et à M. Paul Kinsbourg.

Il a profité de cette fête de l'assistance, rehaussée par la présence de Mme Loubet, pour décerner la Médaille d'honneur des Services d'Hygiène à MM. Evrard et Andrieu, Membres de la Commission d'Hygiène du XIVe Arrondissement ; la Médaille d'honneur du Service de la Protection des enfants du premier âge à M. Steiner, Membre de la Commission du XIVe Arrondissement pour la Protection de l'Enfance ; la Médaille d'honneur pour faits de courage aux Gardiens de la Paix MM. Fontenon et Mille.

L'Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes aura ici une parenthèse pour adresser ses félicitations bien sincères aux lauréats.

A 3 h. 30, la Séance a été levée. Sous la conduite de Mme Cremnitz ; de M. Van Brock, Vice-Président ; de M. le Docteur Dubois ; M. Ch. Formentin, Secrétaire Général ; M. Ch. Dupuy ; des Membres du Comité de la Crèche et des Membres du Comité central ; Mme Loubet et les personnages cités ci-dessus ont visité dans tous ses détails le nouvel établissement.

La femme du Président de la République a bien voulu féliciter vivement notre Présidente en la priant de transmettre ses félicitations à ses collaborateurs, et elle a remis à notre Trésorier une offrande de 200 francs pour l'achat de jouets à nos enfants.



Cliché du docteur J. Le Bayon.

Des photographies, prises au cours de sa visite par M. le docteur Le Bayon, ont été offertes à Mme Loubet, en souvenir de cette heureuse journée ; nous avons le plaisir de les reproduire ici.

Mme Loubet a été reconduite à sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Toute l'après-midi, la foule des invités, personnalités du monde de la bienfaisance, membres de l'Œuvre, et habitants du quartier de la Santé, a visité notre nouvel établissement.

Il nous reste à remercier M. le Gouverneur Militaire de Paris qui avait mis à notre disposition l'excellente musique du 89e de ligne ; également le chœur des jeunes filles et sa dévouée directrice, dont les concours ont grandement contribué au charme de cette cérémonie d'inauguration dont l'Œuvre des Crèches Parisiennes est, à juste titre, et avant tout, reconnaissante aux donateurs et souscripteurs généreux qui lui ont permis par leur concours de fonder à Paris sa quatrième Crèche.

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR DUBOIS

M. le docteur Dubois, président du Comité de la Crèche de la Santé, après avoir présenté à Madame Emile Loubet les personnes généreuses qui s'intéressent à l'Œuvre de la Crèche et retracé le rôle considérable de Mme Marguerite Cremnitz, créatrice de tant d'œuvres de bienfaisance, adresse à Mme Loubet, au nom du quartier de la Santé et de la population du XIVe arrondissement, ses vifs remerciements et l'expression de la respectueuse et vive sympathie qui s'attache à sa personne et à celle de M. le Président de la République.

Des applaudissements répétés accueillent ces paroles, puis M. le docteur Dubois s'adressant à l'Assemblée, prononce les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Œuvre des Crèches parisiennes et en particulier au nom du comité de patronage de la Crèche de la Santé, je vous remercie d'avoir bien voulu venir à cette inauguration témoigner de l'intérêt que vous portez à cette œuvre éminemment démocratique et humanitaire.

J'aperçois ici à mes côtés M. Paul Strauss et M. Piot, ces deux sénateurs bien connus, qui s'occupent d'une façon si active et si généreuse de l'enfance.

Je vois M. le professeur Budin, l'éminent professeur Budin, qui a rendu tant de services à la France et qui en rend tant à l'humanité non seulement par les soins qu'il donne aux malades, mais aussi par les livres qu'il écrit, par les enseignements et les conseils qu'il ne cesse de donner partout. Ces dames du Comité de patronage aiment à l'entendre, vont à ses cours, veulent savoir véritablement comment on soigne les enfants, et nul n'est plus qualifié pour le leur apprendre que M. le professeur Budin. (*Applaudissements*).

Monsieur Lépine, préfet de police, nous sommes de vieux amis, nous nous connaissons depuis bien longtemps, et je sais quelle attention vous portez aussi à toutes les grandes questions, ces graves questions, qui intéressent l'enfance. Nous vous remercions de représenter ici le Gouvernement de la République ; nous vous en remercions bien sincèrement.

Nous remercions également MM. les conseillers municipaux. Je remercie mon collègue M. Messimy, député de la 1re circonscription du 14e arrondissement, qui a voulu affirmer aussi par sa présence son penchant pour ces œuvres de solidarité, et qui ne manque jamais l'occasion de venir montrer combien nous sommes tous solidaires les uns des autres, lorsqu'il s'agit de ces grandes et sérieuses questions qui intéressent l'enfance et surtout l'enfance malheureuse.

Je remercie M. Hénaffe, conseiller municipal de ce quartier, qui a eu l'idée de ce modeste petit palais, bien petit, bien étroit, mais dans lequel on montre beaucoup de dévouement, beaucoup d'assiduité, beaucoup d'attention, beaucoup d'affection et beaucoup de soins affectueux.

J'aperçois encore Mesdames les dames patronnesses de cette œuvre. Combien ont passé leurs nuits à confectionner ces petites couvertures, dont Mme Cremnitz parlait tout à l'heure à Mme Loubet ! Combien ont sacrifié leurs instants, qu'elles auraient pu consacrer à toute autre chose, à cette bienfaisance particulière qui s'adresse à l'enfance !

Je les en remercie bien vivement, comme je remercie aussi M. Hémard, Président du Conseil général, M. le Maire du 14e arrondissement, M. Brisset, premier adjoint et M. le second adjoint, M. l'Inspecteur primaire, mon ami Ranson, conseiller municipal du quartier Montparnasse, qui se dissimule, parce qu'il est très modeste... (*On rit*). M. Charles Formentin, secrétaire général de l'Œuvre, M. Pannelier, conseiller municipal de Plaisance, le plus grand quartier de cet arrrondissement, où il y a beaucoup de misère à soulager et où aussi il y aura, je crois avant

peu, quelque Crèche à inaugurer ; M. Dupas, inspecteur général des Crèches, MM. les docteurs Le Bayon et Marell, qui donnent gratuitement leurs soins assidus autant que dévoués à tous ces petits enfants, que nous n'avons pas eu le plaisir de vous montrer tous, Madame, parce que véritablement le logement eût été trop étroit, mais que nous espérons bien vous montrer un jour, un matin, comme Mme Cremnitz le disait tout à l'heure, si vous voulez bien nous faire l'honneur de venir en cachette visiter cette Crèche ; vous les verrez tous jouer, s'amuser, s'ébattre, heureux de recevoir un petit jouet, un petit bonbon et surtout une caresse.

J'ai terminé, Madame, Mesdames et Messieurs. Il me reste à vous remercier tous de l'honneur que vous nous avez fait, de l'encouragement que vous nous avez donné, et M. le préfet de police, qui représente ici le Gouvernement, saura vous dire aussi qu'il y a des dévouements qu'il était nécessaire d'encourager, et il dira quels sont ces dévouements aux applaudissements de nous tous. (*Vifs applaudissements*).

DISCOURS DE M. PAUL STRAUSS, SÉNATEUR

Président de la Ligue contre la mortalité infantile

Madame,

Permettez-moi de joindre mes remerciements respectueux à ceux qui viennent de vous être adressés par mon ami le docteur Dubois, et je le fais non seulement en mon nom personnel, mais encore au nom de la Ligue contre la mortalité infantile, que représentent ici mon ami Pierre Budin, déjà nommé, et mon collègue et ami M. Piot, non moins militant dans l'œuvre de la protection de l'enfance.

Dans cette réunion tout entière acquise aux idées qui nous sont communes, nous connaissons tous, Madame, le prix que vous attachez à toutes les œuvres qui tendent à protéger efficacement les mères et les nourrissons, et dans votre sollicitude vous n'en distinguez aucune ; vous ne donnez à aucune une préférence, qui serait imméritée. En effet, comme j'ai eu l'honneur de le dire à la Sorbonne devant vous, Madame, quand vous me faisiez l'honneur de m'écouter à l'Assemblée générale de la Pouponnière, dans ces œuvres si variées et si multiples de la protection de l'enfance, les moyens sont dissemblables, mais ils concourent tous au même but et il serait souverainement injuste de méconnaître la part qui incombe à chacune de ces manifestations soit de l'initiative privée, soit des pouvoirs publics ; qu'il s'agisse de l'encouragement à l'allaitement maternel, des secours d'allaitement, qui sont distribués soit par les collectivités départementales, soit par les sociétés libres, qu'il s'agisse des consultations de nourrissons que mon ami M. Pierre Budin a fondées et vulgarisées, qu'il s'agisse des dispensaires, des crèches, des gouttes de lait, de toutes ces œuvres que je ne peux pas énumérer toutes, jusque et y compris la protection des femmes enceintes et des mères nouvellement accouchées, en passant par les mutualités maternelles, nous ne pouvons distinguer ces œuvres les unes des autres.

On a beaucoup, dans le présent et dans le passé, médit des Crèches. Émile de Girardin, il y a 60 ans, considérait ces institutions comme malfaisantes et nuisibles, et nous avons encore aujourd'hui la désagréable surprise de rencontrer en face de nous des contradicteurs convaincus, sincères, qui ne rendent pas justice aux Crèches. Assurément tant vaut la direction administrative et médicale de la Crèche et tant vaut la Crèche elle-même ; et lorsqu'on se trouve dans un local gai, salubre, ensoleillé comme celui-ci, géré avec tant de soin, tant de conscience et tant de dévouement par l'Œuvre des Crèches parisiennes, par Mme Cremnitz et par les dames patronnesses qui nous entourent, et surveillé au point de vue médical par des médecins assidus et consciencieux, toutes les inquiétudes doivent disparaître ; non seulement la Crèche n'offre aucun danger de contagion, non seulement elle ne doit pas être une école de sevrage, comme on l'en a accusé injustement, mais encore elle est à proprement parler une école de mères. Certainement nous souhaitons qu'aucune mère ne soit dans la douloureuse nécessité de se séparer de son enfant ; nous voudrions que toutes les mères fussent en état de conserver, d'élever et d'allaiter toujours de leur précieux breuvage, qui est un rempart de sûreté et de santé, leurs enfants. Mais des nécessités et des exigences économiques plus fortes que nos volontés, que nos désirs et nos vœux, nous amènent, quoi que nous voulions, à rechercher des expédients, des pis aller. Eh bien, il est de notre devoir, de nos obligations sociales, soit qu'ils émanent des pouvoirs publics, soit qu'ils incombent à l'initiative privée, de faire que ces expédients, que ces remparts contre la mortalité infantile soient aussi solides que possible.

La Crèche est à ce titre un des instruments de combat contre la mortalité infantile. C'est pourquoi je suis heureux et honoré de féliciter les fondateurs et bienfaiteurs de ces œuvres, les dames patronnesses qui donnent tout leur temps, leur zèle et leur dévouement en même temps que tout leur cœur, et je vous remercie, Madame, encore une fois de l'honneur que vous faites à l'Œuvre

des Crèches Parisiennes et en particulier à la Crèche du quartier de la Santé par votre visite. C'est un précieux encouragement non seulement pour ce quartier, où les œuvres de solidarité sociale sont si utiles et si florissantes, mais encore pour toutes les œuvres similaires qui peuvent et qui doivent être constituées à Paris et sur tout le territoire de la France pour lutter contre la dépopulation française.

Encore une fois, merci, Madame, et recevez non seulement pour vous, mais pour M. le Président de la République, vers qui vont nos respectueuses félicitations et l'expression de notre inaltérable dévouement, nos remerciements les plus chaleureux pour votre visite si aimable et si gracieuse. (*Longs applaudissements*).

DISCOURS DE M. LÉPINE, PRÉFET DE POLICE

Mesdames, Messieurs,

M. le docteur Dubois tout à l'heure se faisait votre interprète auprès de Mme Loubet et lui disait la joie que vous aviez éprouvée en la voyant venir au milieu de vous. Ce n'est pas la première visite que fait Mme Loubet à une inauguration de Crèche, mais je crois être son interprète en vous disant qu'elle y a toujours le même plaisir. Elle a été très heureuse d'entendre des hommes politiques, qui sont en même temps des hygiénistes autorisés, M. le docteur Dubois et M. Strauss, réhabiliter auprès de vous ces Crèches, cette modeste institution qui rend tant de services et qui n'a pas l'heur pourtant de plaire à tout le monde ; et quelques critiques qu'on ait adressées à cette institution, elle s'attendait bien à ce que des hommes politiques comme M. le député Dubois et M. le sénateur Strauss comprennent et affirment l'importance économique, dans un quartier populeux comme le quartier de la Santé, de créer ces colonies enfantines, où, à défaut de la mère, qui manque quelquefois pour des raisons de haute importance économique, on trouve au moins ce qui remplace le mieux la mère, les soins hygiéniques, assidus, désintéressés, éclairés de personnes qui ont fait des études pour remplacer la mère et qui y parviennent quelquefois.

Si j'avais besoin d'un assentiment, je le trouverais dans l'approbation que veut bien me faire parvenir l'homme le plus autorisé en la matière et dont on a déjà prononcé le nom, M. le professeur Budin.

Je tiens à vous dire, Madame, que votre venue et votre présence ici ne sont pas seulement un encouragement pour les citoyens courageux, pour les braves mères de famille qui donnent leurs soins et leur argent à la fondation et à la continuation de l'œuvre qu'elles ont créée, que ce n'est pas seulement une joie pour toutes ces

mères de famille du quartier que vous avez vues abandonnant les soins du ménage, désertant le marché de la rue d'Alésia, pour venir se presser sur votre passage (*Sourires*) ; votre présence ici fournit en même temps l'occasion unique au gouvernement de reconnaître les services d'honorables citoyens qui donnent gratuitement et sans compter leur dévouement.

J'ai l'agréable mission, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique, de pouvoir reconnaître ces dévouements, affirmer ces mérites et récompenser ces services rendus en décernant les palmes d'officier d'Académie à M. le docteur Marell, médecin de la Crèche de la Santé à Paris (*Applaudissements*), ainsi qu'à M. le docteur Le Bayon, délégué cantonal à Paris (*Nouveaux applaudissements*).

La même distinction est accordée à M. Kinsbourg, conseiller du commerce extérieur, administrateur de l'Œuvre des Crèches Parisiennes et des Crèches du XVIe arrondissement (*Applaudissements*), et à Madame veuve Philippe, née Thirion, délégué cantonal. (*Vifs applaudissements*).

M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, a bien voulu, sur ma proposition, décerner la médaille d'honneur des services d'hygiène à MM. Evrard et Andrieu, membres de la commission d'hygiène du XIVe arrondissement. (*Applaudissements*).

La médaille d'honneur du service de la protection des enfants du premier âge — nous sommes tout à fait dans la question — est décernée à M. Steiner, membre de la commission locale pour la protection de l'enfance du XIVe arrondissement. (*Applaudissements*).

Enfin la médaille d'honneur pour faits de courage est décernée à MM. Fontenoy et Mille, gardiens de la paix du XIVe arrondissement, qui ont concouru, au risque de leur vie, à arrêter des chevaux emportés sur la voie publique. (*Vifs applaudissements*). Dans le XIVe arrondissement il n'y a que des chevaux qui s'emportent ! (*On rit*).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 7 Mars 1904

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

L'Assemblée générale de l'Œuvre a eu lieu le 7 mars 1904, sous la présidence de M. Paul Strauss, Sénateur, au Musée Social, gracieusement mis à notre disposition par M. Mabilleau, directeur.

Sur l'estrade avaient pris place M. Paul Strauss, Sénateur, président de la ligue contre la mortalité infantile — Mme Marguerite Cremnitz, présidente — MM. G. Van Brock, vice-président — Dr Variot, Membre du Comité médical — Ch. Formentin, secrétaire général — E. Berthemet, trésorier général — G. Moisson, secrétaire adjoint — Mmes F. Périer, Présidente des Crèches du XVIe — P. Abraham, Présidente de la Crèche du Mail — Ph. Thirion, Présidente de la Crèche de la Santé — les Membres du Bureau et les Docteurs des différents Comités.

La séance est ouverte à 4 h. 30.

La parole est donnée à M. Ch. Formentin, qui présente à l'Assemblée le rapport moral de l'Œuvre.

M. Berthemet rend ensuite compte de la situation financière au 1er janvier 1904.

Puis lecture est faite des rapports médicaux des Crèches du XVIe ; du Point-du-Jour, du Mail, et de la Santé, par MM. les docteurs Pineau, Chastenet, Le Bayon.

M. Paul Strauss propose l'admission au Comité de quelques Membres nouveaux, et les Membres sortants sont réélus à l'unanimité.

M. Paul Strauss, dans un éloquent et intéressant discours, fréquemment interrompu par de vifs applaudissements, indique le but que doit poursuivre l'Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes.

M. Van Brock, vice-président, répond à M. Paul Strauss, et remercie toutes les personnes qui apportent à l'Œuvre leur précieux et dévoué Concours.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire Général,

Ch. FORMENTIN.

RAPPORT DE M. CHARLES FORMENTIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs.

Le rôle confié au secrétaire général de l'Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes est particulièrement agréable aujourd'hui. Il n'a en effet à vous entretenir que de choses heureuses, qu'à vous signaler de beaux résultats et qu'à remercier ceux et celles à qui nous les devons. Notre œuvre est jeune encore, puisqu'elle n'a pas dix ans d'existence, et pourtant, elle a déjà un passé dont elle a le droit d'être orgueilleuse.

Nous sommes loin de la petite Crèche qui s'ouvrait modeste et sans bruit au quartier du Point du Jour il y a neuf ans. Nos ressources alors étaient médiocres et, sans le généreux dévouement de notre chère Présidente, Mme Marguerite Cremnitz, dont l'activité est inlassable, les lendemains auraient pu devenir difficiles. — Et voilà qu'aujourd'hui l'œuvre modeste du début est devenue une institution importante et prospère. Les pouvoirs publics s'y intéressent ; la ville de Paris, le département de la Seine lui accordent, sans lésiner, de larges et utiles subventions. Les dons particuliers affluent et nous avons parfois l'agréable surprise d'apprendre que le testament de quelque généreux bienfaiteur ne nous a pas oubliés. C'est ainsi que tout récemment, au lendemain de la mort de M. le baron Adolphe de Rotschild, nous apprenions qu'une somme de vingt mille francs nous était léguée.

Laissez-moi, à ce propos, adresser un souvenir reconnaissant à la mémoire de ce grand homme de bien, et des remerciements respectueux à sa noble veuve qui a voulu que les dernières volontés de son mari fussent exécutées sans retard.

Et puisque j'évoque la mémoire de ceux qui ont bien voulu de leur vivant aimer notre œuvre et l'encourager, comment oublier un nom que la reconnaissance publique rendra immortel ? M. Théophile Roussel, l'incomparable bienfaiteur de l'enfance pauvre et abandonnée est mort il y a quelques mois à peine et l'Œuvre nouvelle des Crèches parisiennes porte son deuil. Cet admirable apôtre laïque-à qui la France doit tant de lois généreuse était notre Président d'honneur : il avait assisté à nos débuts et il suivait avec joie nos progrès. Nous étions fiers de sentir veiller sur nous sa sollicitude toujours éclairée et forts de le compter parmi nos soutiens les meilleurs. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de saluer respectueusement et avec une reconnaissance émue son impérissable souvenir.

Et maintenant voici quelle est, exactement, à ce jour, la situation de notre œuvre. Quatre Crèches ont été ouvertes par nos soins, non point des Crèches improvisées que menace, à chaque instant, une interdiction administrative, mais quatre Crèches modèles, les plus belles, sans conteste, de toutes celles qu'on trouve à Paris. Un architecte de grand talent qui n'a qu'un défaut, celui d'être trop modeste, M. Charles Dupuy, les a construites. Vous les connaissez, et, comme tous ceux qui les ont visitées, vous en avez été émerveillés. L'air et le soleil y entrent à flots ; dans les salles coquettes et claires où, sous des rideaux blancs et roses, des berceaux s'alignent comme des nids, on respire la vie et la santé. Toutes les prescriptions de l'hygiène la plus sévère y sont rigoureusement suivies, et quand les inspecteurs passent, ce ne sont pas des remontrances qu'ils laissent mais des félicitations toujours.

Et puisque je vous parle de visites et des impressions qu'elles laissent, laissez-moi vous rappeler un souvenir.

Il y a quelques mois, une des gloires de la Science, un homme dont le nom est béni par toutes les mères, — j'ai nommé le Dr Roux — exprima le désir de visiter une de ces Crèches dont il entendait dire du bien partout ; et un après-midi, sans nous pré-

venir, sans nous laisser le temps d'aviser la Directrice de la Crèche où il voulait aller, le Dr Roux vint nous prendre, Mme Cremnitz et moi. Et je me rappellerai toujours le ravissement qui éclaira sa physionomie douce et austère quand il mit le pied sur le seuil de la Crèche de la rue François Millet. Ses yeux charmés allaient vers tous ces minois roses, épanouis dans un cadre printanier. Tout l'intéressait, l'attirait ; le moindre détail appelait son attention, éveillait sa curiosité amusée. Sa visite se prolongea ainsi plus d'une heure, et je me souviens du contentement profond qu'il en emporta.

Si j'ai quelque plaisir à rappeler ici ce flatteur témoignage de l'un des plus illustres savants de l'époque, c'est qu'un écho nous est venu d'un autre savant qui a lieu de nous étonner. M. le Professeur Pinard a écrit quelque part qu'il ne connaissait en France qu'une Crèche impeccable, et c'est en Bretagne qu'elle serait. J'ose demander au docte professeur d'avoir, à son tour, la curiosité du Dr Roux. Qu'il vienne à n'importe quel moment, sans nous prévenir, qu'il vienne, lui aussi, visiter les établissements que notre œuvre a fondés ; je suis bien sûr que de son admiration pour la fameuse Crèche bretonne il retranchera quelque chose en faveur des nôtres, et que ses éloges s'ajouteront à ceux que nous décerna le glorieux sous-directeur de l'Institut Pasteur.

Je vous disais, en commençant, Mesdames et Messieurs, que je n'aurai à vous entretenir que de choses heureuses, et j'allais en oublier une dont notre amour-propre s'est réjoui. Nous avons eu un procès, un procès en concurrence ! Une œuvre voisine, à laquelle j'adresse à la fois mes félicitations pour son succès et mes remerciements pour le papier timbré qu'elle nous a envoyé, s'est émue du titre que nous avions pris. Le mot : « Œuvre des Crèches parisiennes », lui a semblé créer une confusion dont ses propres efforts pouvaient souffrir. On parlait tellement de nous dans la presse, dans le monde de la bienfaisance, qu'elle a cru un instant à une rivalité dangereuse. Elle nous a fait signifier d'avoir à changer de nom. Et nous avons,

sinon changé notre raison sociale, du moins, ajouté un adjectif qui a mis tout le monde d'accord. Nous sommes désormais ; « l'Œuvre nouvelle des Crèches parisiennes » et cette épithète est déjà un compliment. Nous voulons, en effet, être une œuvre qui ne retarde pas, qui suit tous les progrès de la science, qui a toute la vitalité, tout l'espoir des êtres et des choses qui sont jeunes. Nous ne voulons pas qu'on dise de nous que nous sommes une institution ancienne. parce qu'on pourrait croire que nous n'avons pas suivi le mouvement. D'ailleurs, on le sait bien, puisque nos Crèches non seulement sont enviées et admirées, mais copiées aussi : de tous côtés on nous demande des conseils, des renseignements. Je pourrais vous lire les lettres de grands industriels de province qui sollicitent pour leurs ingénieurs la permission de visiter nos crèches, afin d'en créer, à leur tour sur ce modèle, dans les milieux ouvriers. Je pourrais mettre sous vos yeux les demandes qui nous arrivent des communes de la banlieue où on nous appelle, et où nous irons quand notre œuvre à Paris sera achevée.

Et maintenant, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous donner quelques chiffres. Voulez-vous savoir combien nous avons eu de journées de présence dans nos Crèches, depuis leur fondation ? 177.079. Retenez bien ce chiffre, car vous ne le reverrez plus ; il aura probablement doublé dans quelques années. Des rapports que nous ont adressés les Présidentes de nos Crèches, celles du Point-du-Jour et de la rue François-Milet, sur lesquelles veille la sollicitude généreuse de Mme Périer, celle du Mail que dirige avec tant de dévouement Mme Hippolyte Abraham, celle de la Santé dont Mme Ph. Thirion est la présidente infatigable et dont Mme Loubet, après en avoir inauguré les salles, l'an dernier, en est restée la Bienfairtice ; de tous ces rapports il résulte une chose : c'est que notre œuvre est plus que jamais prospère, et que si partout elle trouve des encouragements et des sympathies, c'est que ses efforts n'ont pas été stériles et que ses bienfaits n'ont pas été perdus.

Il ne m'appartient pas de dire ici le rôle bienfaisant des Crèches ; mon ami, le sénateur Paul Strauss, ne me permettrait pas de traiter un sujet où sa haute compétence se manifeste depuis si longtemps avec tant d'éclat. J'aime mieux, à vous tous qui nous aidez dans l'accomplissement de notre tâche, dire merci : aux savants qui nous prêtent leur concours éclairé, aux pouvoirs publics qui facilitent notre besogne, à la Ville de Paris, au Conseil général qui nous donnent de l'argent, à tous les membres fondateurs, à toutes les Dames patronnesses dont la générosité ne s'épuise jamais, à tous, du fond du cœur, j'exprime notre profonde gratitude. C'est par vous que nous avons réussi, c'est par vous que nous continuerons une œuvre dont l'utilité sociale et patriotique appelle tous les dévouements et toutes les bonnes volontés. *(Applaudissements).*

Rapport de M. Ed. BERTHEMET, trésorier général.

Nos recettes pendant l'année se sont élevées à la somme de 31.254 francs, divisés comme suit :

RECETTES

Cotisations	1.305 »
Dons	1.263 »
Berceau (Complément)	100 »
Lit	500 »
Subvention du Conseil Municipal :	
Construction de la Crèche de la Santé	4.000 »
Subvention du Pari Mutuel :	
Construction de la Crèche François-Millet (Solde)	18.000 »
Produit de la Vente de Charité :	
Comptoir du Comité Central	6.086 »
	31.254 »
Encaisse au 1er Janvier 1903	7.977 60
	39.231 60

Notre encaisse au 31 décembre 1902 s'élevait à la somme de 7.977 fr. 60.

Au 31 décembre 1903, il s'élève à la somme de 19.845 fr. 30.

Nos dépenses se sont élevées à la somme de 19.386 fr. 30, divisés comme suit :

DÉPENSES

Frais généraux	1.132 85
Propagande	1.684 95
Frais divers : Vente de Charité 1902	1.395 40
— — 1903	1.520 60
Subventions à différentes Crèches	6.320 50
Paiements aux Entrepreneurs et honoraires d'Architectes	7.332 »
	19.386 30
Encaisse au 1er Janvier 1904	19.845 30
	39.231 60

Mouvement général des Recettes et des Dépenses pour l'ensemble de l'Œuvre.

RECETTES

Comité Central . . .	39.231 60	
Crèches 16e Arrondissement	31.953 85	
Crèche 2e —	12.345 60	
— 14e —	11.979 80	
		95.510 85

DÉPENSES

Comité Central	19.386 30	
Crèches 16e Arrondissement	30.443 50	
Crèche 2e — .	7.438 80	
— 14e — .	11.447 60	
		68.716 20
Encaisse général au 1er Janvier 1904.		22.394 65

Encaisse Comité Central 1er Janvier 1904.	19.845 30
— Crèches 16e Arrondissement.	1 510 35
— Crèche 2e —	4.906 80
— — 14e —	532 20
TOTAL ÉGAL . .	26.794 65

Le Trésorier général,
Ed. BERTHEMET.

Les Comptes sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président : Aux termes de l'article 5 de nos Statuts, il y a lieu de procéder à la nomination de membres du Comité et à la réélection de membres sortants.

Comme membres nouveaux, nous vous demandons la nomination de MM. Dubois, Yvon et Mascret.

Comme membres sortants, nous avons MM. Bellan, Clament, Bonnefous, Bouvard et Moisson, ils sont rééligibles ; en conséquence, nous vous prions de sanctionner de votre vote leur réélection.

MM. Dubois, Yvon, Mascret, Bellan, Clament, Bouvard et Bonnefous sont élus et réélus à l'unanimité.

Nos lecteurs trouveront aux différents chapitres consacrés à chacune de nos Crèches, les rapports moraux, financiers et sanitaires qui ont été lus à l'Assemblée générale.

Au chapitre des Crèches du XVIe arrondissement, ils trouveront le rapport moral de M. Bonnefous, secrétaire, les rapports sanitaires de MM. les docteurs Chastenet et Barjon, le rapport financier de M. Richer, trésorier.

Au chapitre de la Crèche du Mail, ils liront le rapport moral de M. Boulard, secrétaire, le rapport sanitaire de M. le docteur Bausse, et le rapport financier de M. Bourgeois, trésorier.

Enfin, au chapitre de la Crèche de la Santé, ils auront connaissance du rapport de Me Bloch, secrétaire, du rapport médical, par M. le docteur Le Bayon, du rapport financier par M. le trésorier.

DISCOURS DE M. PAUL STRAUSS, SÉNATEUR.

Président de la Ligue contre la Mortalité infantile.

Mesdames, messieurs,

J'ai écouté comme vous tous, avec le plus vif intérêt, la lecture du rapport si littéraire de mon ami, M. Charles Formentin, et des rapports médicaux si pleins d'enseignements qui nous ont été présentés.

Il paraît que les séances, je ne dirai pas les plus secrètes, mais les plus intimes de la commission de la dépopulation, ont au loin un certain retentissement, puisque les paroles de mon collègue, l'éminent professeur Pinard, ont produit ici une vive émotion. J'ai le droit de rappeler que j'ai été, dans cette commission, son contradicteur et non le seul, et que je me suis efforcé de contester avec toute mon énergie les reproches injustes qu'il faisait peser sur l'ensemble des Crèches.

Je dois dire que l'éloge rendu à la Crèche Normand est des plus justifiés. Il y a huit jours, j'avais l'honneur d'accompagner à Nantes M. Casimir Périer et j'ai visité avec M. le docteur Ollive et M. Durand Gasselin, la Crèche Normand qui est admirablement tenue et qui fait honneur à sa fondatrice, la très dévouée Mme Normand. Mais en rendant le plus parfait hommage à la Crèche Nantaise, il est juste d'ajouter que nous avons à Paris et ailleurs un certain nombre de Crèches, qui comme celles administrées avec tant de zèle par votre comité, fondées avec tant de dévouement par Mme Cremnitz, surveillées avec tant de vigilance par vos médecins, peuvent être données en exemple.

Hélas ! si les Crèches subissent des reproches, il faut bien dire que dans un certain nombre de localités, elles sont loin d'être

parfaites et tout à l'heure j'étais un peu surpris, on me permettra de le dire, de la sévérité avec laquelle un de vos dévoués médecins appréciait les réglements d'administration publique.

En 1897, le conseil supérieur de l'assistance publique, après avis du comité consultatif d'hygiène publique de France, a voulu mettre un terme à des abus flagrants ; il a déterminé les conditions moyennes générales sans pouvoir prévoir les exceptions qui ouvriraient trop souvent la porte à des dérogations, pour que les Crèches fussent le plus possible à l'abri des contagions, pour qu'elles fussent des asiles sûrs des enfants du premier âge.

Les Crèches supportent depuis un demi siècle des reproches immérités et j'ai rappelé souvent la querelle fameuse entre Thiers et Emile de Girardin. Thiers était traité de communiste par Emile de Girardin parcequ'il était partisan des Crèches. Lorsque Firmin Marbeau a fondé la première Crèche, il obéissait à un sentiment incontesté de prévoyance et de protection de la première enfance. Ce n'est pas notre faute si les conditions de l'industrialisme féminin mettent de plus en plus un grand nombre de mères hors d'état de veiller toute la journée sur leurs enfants. Assurément, lorsque les mères peuvent donner le sein, lorsqu'elles peuvent continuer à allaiter, lorsque, comme dans certaines industries, elles trouvent à proximité de l'atelier, de la fabrique ou de la manufacture soit des Crèches, soit comme on dit en Italie des chambres d'allaitement qui sont même imposées, par la loi, cela est parfait, c'est l'idéal. Si les mères peuvent, deux ou trois fois par jour, donner le sein à leur enfant, si les conditions de leur travail et les distances le leur permettent, la Crèche présente tous les avantages sans offrir aucun inconvénient.

Mais, en est-il ainsi à Paris ? Tout à l'heure un mot frappant a été prononcé par un de vos médecins : les vagabonds de la Crèche. Qu'est-ce à dire ? A qui la faute ? Est-ce à vous ou aux mères ? Tous ceux qui ont étudié le travail féminin à Paris savent que les conditions de ce travail se modifient suivant les saisons, que le chômage pèse lourdement et d'une manière plus inopinée sur les

mères et que ces pauvres femmes travaillent tantôt dans le quartier du Mail, tantôt à Montmartre ou aux Batignolles ; elles se déplacent par prétexte et leurs enfants changent de Crèche au gré des déplacements de la mère elle-même. Il y a donc à Paris et dans les grandes villes comme la nôtre des conditions spéciales et exceptionnelles qui font que la Crèche, même avec ses inconvénients, rend des services incontestables et incontestés. Toute la question est de les soumettre à une étroite surveillance médicale et c'est la règle qui a été suivie par l'Œuvre nouvelle des Crèches Parisiennes.

Nous devons exprimer un second desideratum : c'est qu'autour des Crèches se constituent de véritables comités de patronage, non pas seulement pour la visite faite sur place à l'intérieur de la Crèche, mais pour une prolongation du patronage et de la tutelle à domicile.

Tout à l'heure, un des médecins parlait de la conjonctivite contractée par l'insalubrité du logement et il faisait appel à l'intervention de la commission des logements insalubres. A ce sujet, vous me permettrez d'émettre un vœu pour l'avenir. Les dames patronnesses de chaque Crèche ne pourraient-elles pas se rendre compte des conditions de logement et d'élevage de chacun des petits pensionnaires externes pour les signaler au besoin, à l'Administration des logements insalubres qui, surtout avec la loi nouvelle, est armée et peut faire disparaître la plupart des insalubrités ? Ne pourraient-elles pas, en outre, s'adresser, le cas échéant, au bureau de bienfaisance et aux sociétés qui sont de plus en plus nombreuses dans les différents arrondissements de Paris, pour loger d'une manière plus salubre et plus économique les familles nécessiteuses ?

Il y a, pour les Crèches, toute une évolution à accomplir. Je suis de ceux qui considèrent que la Crèche est irremplaçable dans les conditions qui sont faites à un très grand nombre de prolétaires féminins, pour employer l'expression un peu dure dont on se sert dans les discussions politiques. Si les mères peuvent nourrir dans la

journée, tant mieux, et il faut faire tous ses efforts pour que l'élevage maternel ne soit pas interrompu. Mais, même si elles ne peuvent qu'élever artificiellement leur enfant, il serait désirable de soumettre cet élevage à une discipline, à une surveillance, de transformer les Crèches en école des mères en y donnant des consultations de nourrissons. Ce serait déjà un bienfait considérable que de se prémunir contre la gastro-entérite, contre la diarrhée infantile et d'avoir seulement à se défendre contre les épidémies saisonnières dont malheureusement aucune agglomération enfantine n'est préservée.

La seconde condition que l'on peut réaliser de plus en plus par les Crèches, est de se rattacher aux différentes institutions d'assistance et d'hygiène de l'arrondissement. Nous en sommes encore à l'enfance au point de vue de la lutte contre les maladies et contre les misères populaires. Il faudra, à un moment donné, que toutes les institutions d'assistance publique, d'hygiène publique, de bienfaisance privée, se rejoignent dans un arrondissement, dans un quartier, comme on projette de le faire à Nantes, grâce à la générosité de M. Durand-Gasselin, le généreux fondateur de la Maison de la Mère, pour donner asile à toutes les œuvres d'assistance ou d'hygiène qui se proposent de soustraire les enfants de familles laborieuses aux risques de mortalité infantile qui pèsent sur eux.

Vous voyez que je suis pleinement d'accord avec vous sur le but que vous poursuivez. Je n'avais pas besoin de vous apporter mes félicitations et mes encouragements, car mes sentiments vous étaient d'avance connus. Je suis convaincu que dans l'avenir l'Œuvre nouvelle des Crèches parisiennes rendra les plus signalés services et qu'elle innovera sur plus d'un point.

En terminant, vous me permettrez d'exprimer encore un vœu. Un de vos médecins a parlé des nombreuses difficultés qu'on éprouve à sauver les débiles, les petits prématurés dans la période où ils sont allaités. Il faut les placer dans un pavillon spécial, comme le Pavillon des enfants débiles, comme la Pouponnière,

les rapprochant de la mère par le prêt de couveuses à domicile, de manière à leur assurer toujours la nourriture au sein. Lorsqu'ils sont un peu grands, vers deux ou trois ans, il faudrait avoir pour Paris une Crèche spéciale destinée aux débiles, de manière à leur donner un prolongement d'hospitalité dans des conditions spéciales et en ne les mélangeant pas aux autres enfants, non pas que leur contact soit préjudiciable à ces autres enfants, mais parce qu'étant plus délicats, ils ont besoin d'une surveillance plus attentive, de soins plus vigilants, d'un traitement médical plus direct et plus effectif.

Ces institutions seraient des plus utiles, car j'ai vu des cas lamentables de mort de débiles qui, après avoir été sauvés par M. Pierre Budin ou M. Maygrier, succombaient ensuite plus tard parce que la mère ne pouvait pas les surveiller, ni leur donner tous les soins dont ils avaient besoin.

Le champ que nous avons à parcourir est très vaste ; toutes les œuvres, aussi bien celles qui vous font concurrence pour le bien que la vôtre, ont beaucoup à faire. Quand on songe à l'immense tribut, à l'épouvantable impôt que nous payons à la mortalité infantile, on voit que par tous les moyens possibles, par les procédés les plus variés, aucune des œuvres existantes n'est superflue et qu'au contraire nous devons faire des vœux et tous nos efforts pour que surgissent de nouvelles initiatives privées, pour que de plus en plus, l'innombrable armée des mères qui se trouvent dans une situation précaire et lamentable, soient aidées, soutenues et que les enfants les plus pauvres, les plus chétifs, les plus débiles soient protégés, sauvés et préservés. (Applaudissements).

ALLOCUTION DE M. VAN BROCK

VICE-PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Je suis certain d'être l'interprète de tous en remerciant sincèrement M. le Sénateur Paul Strauss d'avoir bien voulu rehausser l'éclat de notre Assemblée Générale en la présidant. Nous avons été heureux de voir en lui un défenseur convaincu des Crèches et de recevoir les conseils éclairés qu'il nous a si éloquemment donnés avec son grand cœur et sa grande expérience; notre œuvre lui en restera profondément reconnaissante.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier aussi tous ceux qui nous apportent leur précieux concours; Docteurs, dames patronnesses, vendeuses et enfin ceux qui nous aident pécuniairement en nous facilitant la mission que nous nous sommes donnée. *(Applaudissements)*.

VENTE DE CHARITÉ

Tombola

Le succès de nos ventes a, depuis l'origine de notre Œuvre, été toujours croissant. Leur revenu constitue une des principales ressources de notre budget. Et l'honneur en revient surtout à nos dames patronnesses, à nos vendeuses dont le zèle, chaque année, sait à la fois réunir et des donateurs de nos articles de vente, et des acheteurs à nos comptoirs.

Nous devons à cette occasion remercier encore une fois au nom collectif de notre Comité les artistes qui nous envoient généreusement chaque année de leurs Œuvres, la Presse Parisienne qui nous ouvre toujours largement ses portes à notre publicité, et enfin à la Grande Industrie et au Grand Commerce de Paris invariablement généreux aux Œuvres de bienfaisance.

Tous nous donnent sans compter leur temps, leurs œuvres, leur appui, leurs marchandises qui nous aident si utilement à former nos comptoirs et les lots de la Tombola.

Parmi nos plus généreux donateurs, dans toutes les classes sociales, et réunis ici dans le même sentiment de gratitude pour leur précieux appui, nous avons à citer : Le *Temps,* le *Figaro,* le *Matin,* le *Journal,* l'*Echo de Paris,* la *Revue des Deux-Mondes,* l'*Illustration,* le *Petit Parisien,* le *Gil-Blas,* l'*Art et la Mode,* la *Revue,* les *Lettres Parisiennes,* le *Magasin Pittoresque,* le *Monde Illustré,* la *Mode Illustrée.*

MM. les Directeurs de la Comédie Française, de l'Opéra-Comique, de l'Odéon, du Vaudeville.

MM. J. Joffroy, Debat-Ponson, V. Dubois, Firmin Bouisset, L. de Joncières.

Mmes C. Chennevière, Grivatz, Maximilienne Guyon-Hazard.

Les Maisons G. Roger, Sandoz, Joaillier ; Goldscheider, Objets d'Art ; Stern, Graveur ; Faber, Articles de bureaux ; Gre-

bert et Borgnis, Fourrures ; Karcher, Bières ; le Printemps, Papeterie ; Cie de Vichy, Pastilles Vichy ; Librairie Hachette ; Kitaï, Thés ; Michaud, Savons ; Fortin, Papeterie ; Lombard, Chocolats ; Amieux, Conserves ; Jacquin, Dragées ; Legrand, Bénédictine ; Peter, Gala Peter ; Louvre, Papeterie ; Terquem, Articles de bureaux ; Vaissier frères, Savon du Congo ; Waring et Gillon, Ameublement ; J. Ver Hasselt, Cacao Blooker ; Henri Weill, Lingerie ; Devinck, Chocolat ; Klotz, Parfumerie Pinaud ; Chat-Noir, Caramels ; Gompel frères, Papiers à lettre ; Grand Dépôt, Porcelaines cristaux ; Fauvelle Delabarre fils, Ecailles ; Kees, Eventails ; Boissier, Confiseur ; Hickel, Chapelier ; Roger-Gallet, Parfumerie ; Librairie Devarenne, Eug. Flandre, Livres et articles de piété ; Dufresne, Chocolat ; Lucien Lagus, Editeur ; Société Française d'éditions d'art ; Dreyfus-Picard, Lingerie Layettes ; Jules Lévi, Dentelles ; Vigneron, Machines à coudre ; Herzog, Objets d'arts ; Grunwaldt, Fourrures ; Tourtel, Bières ; Paul Plumet, Bijouterie imitation ; Place Clichy, Objets Japon ; Colombin, Pâtisserie ; Cosnard, Coutellerie Argenterie ; Murat, Argenterie ; Biquard, Modes ; Damon et Colin Krujes, Ameublements ; Minot, Chromos ; Brou, Parfumerie ; Félix Potin, Epicerie ; Dumas, Fleurs ; Bondier Lariballe, Fleurs.

M. Mariani nous envoie toujours de son excellent vin si utile aux mères malades, ou affaiblies.

M. Eugène Chassaing nous fournit toute l'année de sa si précieuse Phosphatine Fallières, l'aliment par excellence de nos petits pensionnaires.

Notre prochaine vente aura lieu cette année au mois de Décembre. Nous espérons pouvoir encore compter sur les mêmes généreux concours que les années passées. Après avoir eu le plaisir de remercier tous nos donateurs, nous aurons le devoir de les solliciter à nouveau vers cette époque ; mais nous sommes persuadés d'avance qu'ils répondront, comme toujours, cette année encore généreusement à notre appel.

Membres Bienfaiteurs, Fondateurs de Lits, Berceaux, Perpétuels, Titulaires et Adhérents

MEMBRES BIENFAITEURS

Mmes Emile Loubet.
(L.) anonyme.
MM. G. Van Brock.
Charbrier.
Mmes E. Davaine.
Furtado-Heine.
Le Journal.
La Presse Parisienne.
M. le Baron Adolphe de Rothschild.
Mme la Baronne Adolphe de Rothschild.
MM. le Baron Alphonse de Rothschild.
le Baron Gustave de Rothschild.
le Baron Edmond de Rothschild.
Mme Eugène Soubiran fils.

FONDATEURS DE LITS

Anonyme (au nom de Robert T.)
MM. G. Van Brock.
Chabrier.
Mme Vicente Chas, aux noms de
Mme Catalina Salas de Chas.
Don Francisca de Chas.
Mlle Odette Lefranc.
MM. le Dr Marmottant.
de Rothschild frères.
de Gourio de Refuge.
Mlle Marguerite Gourio de Refuge.
MM. Charles Seguin.
Baron Van Zuylen de Nyevelt de Haar.

FONDATEURS DE BERCEAUX

MM. Pierre Beauvois-Devaux.
Gaston Van Brock.
Mlle Marie Chas.
Mme E. Davaine (2 berceaux).
MM. Georges Ferrand.
Fleury.

Mme Marguerite Faure.
M. Ed. Lugol.
Mmes Paul Meyer en souvenir de André et Jenny Resille.
Baronne Regnault.
MM. Revillon.
Baron Van Zuylen de Nyevelt de Haar.

MEMBRES PERPÉTUELS

M. Astier.
Mmes Bidault.
L. Balagny.
B. Brianea.
Maison du Bon Marché.
MM. Ch. Bartaumieux
Boucher.
Bonté.
F. Bonnaud.
G. Van Brock.
Ferdinand Bischoffsheim.
Carpin.
Mmes Max Cremnitz.
Marie Corbin.
M. Ed. Cahen.
Mlle J. Dietz-Monnin.
M. A. Doucède.
Mme E. Davaine.
M. Baron d'Erlanger.
Mmes A. Faleo.
Faueille.
M. L. Forceau.
Mmes Marguerite Gauthier.
E. H. à Nice.
M. Ludovic Halévy.
Mmes Marie Hellmann.
X. Houppe.
MM. Jehn.
Zadôc Kahn.
J. H. Lesca.
Mme Lemoine
MM. R. Lévy Bénédic.
Labeyric.
Mme Minot.
MM. Comte F. N. Potocki.
M. Léon Picot.

Mme M. P. Peixotto.
M. Queillé.
Mme Marie Roche.
M. Jules Rueff.
Mmes Jules Rueff.
Veuve J. Rousseau.
Ch. Ritter.
M. E. Gourio de Refuge.
Mlle M. de Refuge.
Mme A. Roche.
M. de R. Zogheb.
Mmes Moïse Stern.
Henriette Sciama.
de Souche.
MM. Seurat et Deschamps.
Mmes G. Tallon.
Waldeck Rousseau.
M. A. Weill.
Mme A. Weill.
MM. Comte de Zogheb.
Baron Van Zuylen de Nyvelt de Haar

MEMBRES TITULAIRES

Mme Amy.
Mlle Marie Bourgeois.
M. Daniel Bernhard.
Mmes A. Boas.
Vicente Chas (50 f).
H. Bonneaud (50 f).
M. Maurice Donnay.
Mmes E. Deutsch de la Meurthe.
Léopold-Louis Dreyfus.
Adèle Ferdinand Dreyfus.
H. Derenbourg.
Louise Fiaux.
Mlles de Firminhac.
Mme Angèle Granier.
MM. Daniel.
Haentjens.
Mme Paul Kinsbourg.
MM. Othon Lovengard.
Louis Légaste.
Mmes Jules Leri.
Ernest May.

M. E. Montefiore.
Mme Duchesse de Monteagudo.
M. Th. L. Manheim.
Mmes Hugo Oberdorffer.
Th. Paquin.
E. Pelletier.
R. Poulet.
MM. P. Peixotto.
A. Reillinger.
Mme L. Strasburger.
M. Silhol.
Mlle Sichel.
Mmes Jules Sigaut.
de Sadowsky.
E. Lovenbach.
M. Laudrey.
Mme Louise Verraz.
M. Robert-Louis Dreyfus.

MEMBRES ADHÉRENTS

Mmes Adler.
Elise Bordat.
A. Bernheim.
Louise Bergerot.
MM. Pierre Bloch..
Max Bloch.
J. Blum.
Bleteau.
Mlle Simonne Chaix.
MM. Pavy de Charantais.
Maurice de Chatillon.
Isidore de Cann.
J. Chailley-Bert.
Mmes Ed. Cordier.
Callmann.
E. Deutsch de la Meurthe.
M. Ferdinand Dreyfus.
Mmes Paul Denis.
René Dreyfus.
Engel Dollfus.
E. Delle.
M. Ch. Despeaux.
Mmes Dallon.
Veuve Escalier.

Mmes Esnault-Pelterie.
Adeline.
Falguière.
Veuve Faliguel-Lecomte.
Fernandez Patto.
Bernard Francfort.
Fortin.
Mlle Marguerite Fray.
Mme Fourcade.
M. Garet.
Mmes Guérin
L. Garnier.
Paul Gervais.
Alphonse Hauser.
M. et Mme R. Lévy Hermant.
Mmes Jean Jaurès.
Marcel Kahen.
René Kahen.
Cornélie Lebrasseur.
M. et Mme J. Lafon.
Mmes Lebeault.
A. Lèri.
A. Lesserteur.
MM. Ed. Lippmaun.
J. Lussen.
Laguionie.
Mme Gustave Seligman Lui.
MM. Fernand Lyon.
Gaston Moisson.
Mmes Gaston Moisson.
Alfred Maier.
Emile Maintz.
L. Mayer.
Alfred Max.
M. J. Michaud.
Mme M. Magnus.
M. E. Mascré.
Mme Ottensooser.
M. le Capitaine de Frégate & Mme Ozanne
M. Paul Puget.
Mme F. Patto.
MM. Louis Périer.
Porges.
Mme Picard.

Mmes L. E. Rivet.
H. Rainouard.
Gustave Ranschoff.
H. Sulzbach.
Schutzenberger.
MM. Henri Schmoll.
Amêdé Sangnier.
René Stern.
Henri Seligmann.
Mmes Armand Schiller.
Eugène Schloss.
B. Stievenart.
Mlle Marie Schwob.
Mme Sennet.
MM. Schlosser.
Jules Schlesinger
Mmes Amédée Saugnier.
Paul Thorel.
MM. Tancrède.
Tardieu.
Mmes Thirion.
Valadier.
Emmanuel Vigues.
M. Henri Weill.
Mmes Welhoff.
Whitcomb.
M. Weill.

DONATEURS

M. Albert.
Mme G. Lévy Alvarès.
M. Louis Andrieux.
Anonyme.
Mlle Arnould.
Anonyme.
M. Ferd. Aron de Rambervillier.
Anonyme.
Mmes Arthur Aron.
J. Audiard.
MM. Audoynaud ainé.
de Bizerte.
Mme Veuve Bijon.
Mlles Alice et H. Bouchet.
Me Ch. Blanchet, notaire.

S. E. Ahmed-Bey-Benaïad.
Mme René Berge.
MM. Bessand et Cie.
Mlles Marguerite et Suzanne Bernard.
Mmes Bickar-Sée.
E. Bigard.
Léonie Bloch.
M. G. Bouffet.
Mmes Maurice Bloch.
Bluet.
Veuve Blum.
M. Achille Bray.
Mlle Bonnefous.
MM. J. Boussard.
D. Boutet.
Comtesse de Bējarry.
Mme Boyriven.
MM. L. Brière de Rouen.
Beuthoux-Laville.
Benard et Jarislowsky.
B. de Fonviolant.
Guillaume Beer.
A. Bordes.
G. Bouffet.
Briault et Saumon.
Mmes Ch. Blanc.
Budermann.
MM. Camard, avocat.
P. de Charentais.
A. Chartier.
Bernhard à Hanoï.
Bertrand de Fonviolant.
P. Cornet.
Camaret.
Mme E. F. Cardoso.
Mlle J. F. Cardoso.
Comte B. de Castellane.
Comtesse B. de Castellane.
MM. J. Canivet.
Henri Cardozo.
Mme Cerfbert.
M. A. Cohen.
Maison de la Place Clichy.
Mme L. Coiseau.

M. Ed. Colonna.
Mmes Ernest Carnot.
Max Cornély.
M. Emile Cornély.
Mme A. Cornély.
MM. Paul Chevalier.
Clouet.
E. Courteville.
Mme A. Dailly.
Mlle Lucienne Defais.
Mmes Dartignac.
E. Dailly.
M. André Dabling.
Mme Demartial.
M. Dennery jeune.
Mmes Henri Desmarais.
Madeleine Dosne.
Dusart.
M. E. Ducatel.
Mmes Draner.
H. Dreschen.
Dreyfus.
M. le Grand-Rabbin de Paris.
Mme A. Dreyfus.
MM. Fernand Dreyfus.
Robert-Louis Dreyfus.
Mme Leopold-Louis Dreyfus.
MM. G. Decaux.
Marcel Dubois.
Mme Dubouloy.
MM. Duparquet.
Ernest Dupuy.
A. Demay de Gaustine.
Mme Einstein.
Baron d'Esneval.
Mme Etchecopar.
M. Expert-Besançon.
Dr W. Evans.
Mmes Faure.
S. Flachfeld.
Mlles Georgette et Renée Fray.
MM. E. Fouquet.
L. Fouquet.
Mme Franck.

Mme Veuve Fray.
Mlles Gard.
MM. E. Gaget.
Gaussery.
Gazeau.
Baronne de Gunsbourg.
Dr Gruby.
Mme P. Godelar.
MM. Gézégabel.
C. de la Grange.
E. de la Grange.
Otto Goldsmith.
André Garnier.
Grandcollot.
Mme Henri Germain.
M. PierreGentile.
Mmes I. Grelons.
C. Groult.
MM. E. Gérard.
G. Guastalla.
G. Hurand.
Maurice H...
Mme J. Halphen.
MM. E. Herzog.
J. Helt.
W. C. Hallot.
Mme Max Hellmann.
Mlle Nelly Hellmann.
Mme J. Heilbronner.
M. A. Hésertive.
Mmes Edgar Hirtz.
J. Hirsch.
MM. Hoffmann.
Harold.
Mmes G. Hartog.
Hesse.
P. Invernizzi.
G. Jarlaud.
M. et Mme S. Jarilowsky.
Mme James (pour Henri. Marie-Laure et Gaston).
M. F. P. Josseaume.
Jeanne et Jacques.
Mme A. Jametel.
M. Javal.

Mme R. Jézégabel.
MM. Jozon.
J. Jaluzot.
Mmes S. Kahn.
H. Kapferrer.
Ch. Kapferrer.
MM. G. Kauffmann.
Paul Kinsbourg.
John Kindberg.
Ch. Kieffer.
Paul Kullmann.
Ch. Kulp.
Lhotelain.
Mmes Lépine.
Lafon.
Maria Ludovica.
Georges Leygues.
Lefranc.
A. Lemoux.
Edouard Lebey.
M. Dr Lubet Barbon.
Baron Em. Léonino.
Mlle G. Lesserteur.
Mme N. Leven.
Baronne E. Laudau.
Mmes Léri.
E. Lefranc.
M. Larché.
Mme Em. Lion.
M. Fernand Lyon.
Mmes Lucile Lamant.
Lucien, Pierre Lévy
M. Albert Lehmann.
Mme J. Munroë.
La Ménagère.
M. Ferd. Mayer.
Mmes A. Max.
Aimée Manheimer.
de Maria.
Comtesse de Montgommery.
MM. L. M.
R. Monvoisin.
Mmes Ernest May.
Aimée Manheimer.

Mmes L. Mayer.
A. Mérillon.
Ferdinand Mayer.
MM. Michel Marghilomann.
Saint-Martin.
Mlle Germaine Max.
M. et Mme Motet.
André et Simonne Motet.
Mlle Mallet.
Me Manuel, notaire.
M. Mague.
Mmes G. Mantin.
Gonzalès de Moreno.
Petit Maurice.
Mme Paul Lévy Moch.
MM. Maurice Mathieu.
Muteau.
Mmes Munk.
J. Munroë.
Maison de la Ménagère.
Comtesse de Montgomery.
MM. Ed. Le Métayer.
Armand Maria.
Mme Constantin Maréchal.
MM. Marquis.
Michel Marghilomann.
Mme Ch. Nathan.
MM. Albert Nemo.
E. Nowogelski.
Mmes Nicole.
Emile Neumann.
Félix Nouette Delorme.
Une Norwégienne.
Mmes V. Ollier.
Paul Ollendorff.
Em. Oppenheim.
M. Pasquer.
Maison du Petit-Saint-Thomas.
MM. Piot, sénateur.
A. Puech.
Mme Casimir-Périer, mère
M. Louis Périer.
Mmes Adrien Proust.
Oscar Philippe.

Mme Veuve F. Poiret.
M. Queillé.
Mmes Renouard.
A. Reitlinger.
Maison C. Roger.
M. G. Rueff.
MM. de Rothschild frères.
Ch. Revillon.
Mmes Marie Roche.
Rosier-Petit.
M. Ch. Renaud.
Mlle Lili-Roujon.
Baron Alph. de Rothschild.
Baronne James de Rothschild.
Baron Edm. de Rothschild.
Baronne S. de Rothschild.
Baronne Gustavo de Rothschild.
Baron Edouard de Rothschild.
Mmes Maurice Richard.
Roser.
Rostang.
J. Remy.
René, Marguerite et Georges.
Mmes de Selves.
Sabouran.
M. Jehan Sarrazin.
Mme Schumann.
M. Général Sampé.
Mme H. Soupeaux.
Mmes Joseph Sée.
Sénac.
H. Schmoll.
A. Samuel.
MM. B. Santos-Suarez.
J. Sanchez de Larragoite.
Mmes Silz.
Spitzer.
Schumann.
MM. Dr Sevestre.
Alf. Dreyfus Stern.
Trézel.
Mme Tédesco.
Mme la Duchesse douairière d'Uzès.
Mme et Mlle Vallée.

Mmes A. Vignon.
Waldeck-Rousseau.
Baronne de Walleville.
Mmes H. Wickersheimer
Zadoc-Kahn.
G. D. Weill.
Williams.
M. Paul Wolbrath.
Mmes L. Yeatman.
Zay.
M. de Zogheb.

Comité du XVIe Arrondissement

CRÈCHE DU XVIe ARRONDISSEMENT

CRÈCHE DU POINT-DU-JOUR

COMITÉ DU XVIe ARRONDISSEMENT

CRÈCHE DU POINT-DU-JOUR

22 *bis*, Rue Claude-Lorrain

CRÈCHE FRANÇOIS-MILLET

(Autorisée par arrêté en date du 28 Février 1904)

9, Rue François-Millet (Passy-Auteuil)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

MM. Henri Monod, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques, Membre de l'Académie de Médecine.

Dr Marmottan, Maire du XVIe Arrondissement.

MEMBRES D'HONNEUR :

MM. le Ministre de l'Intérieur.

Gerville-Réache, Député.

Bellan, ✻, Syndic du Conseil Municipal.

Ch. Formentin, ✻, Conservateur du Palais Galiéra.

BUREAU :

Fondatrice : Mme Marguerite Cremnitz.

Présidente : Mme F. Perier.

Vice-Présidents : MM. L. Vaquez, Adjoint au Maire du XVIe Arrondissement.

A. Baillard, ✻, Administrateur du Bureau de Bienfaisance.

Trésorier général des Crèches Parisiennes : M. E. Berthemet.

Trésorier des Crèches du XVIe Arrondissement : A. Héricher.

Secrétaire-Général : G. Bonnefous, Avocat à la Cour d'Appel.

MEMBRES DU CONSEIL :

Mme L. Alphand.

MM. Bidault, Adjoint au Maire du XVIe Arrondissement.
Le Docteur Claisse.
Charles Dupuy, Architecte du Gouvernement.

Mme Fournier.

MM. Gay, Ex-Syndic du Conseil Municipal.
X. Houppe.
Paul Kinsbourg.
Le Breton.
Jacques Machiels.
Léon Nozal.
Evain, Conseiller Municipal.
Fortin, Conseiller Municipal.
Roulier, Administrateur du Bureau de Bienfaisance.
Dr Sevestre, Médecin de l'Hôpital Trousseau, Médecin en chef, Président du Comité Médical de la Crèche.

COMITÉ MÉDICAL

Médecin en chef, *Président* : M. le Dr Sevestre, Médecin de l'Hôpital Trousseau.

Vice-Présidents : M. le Dr Malhéné, Ex-Interne des Hôpitaux.
Ex-Chef de Clinique de la Faculté, rédacteur en chef de la *Revue des Maladies de l'enfance*.

M. le Dr Thorel.

M. le Dr L. Guinon,
Médecin des Hôpitaux Ex-Chef de Clinique de la Faculté, Rédacteur en chef de la *Revue des Maladies de l'enfance*.

Médecins du service spécial pour l'admission des Enfants aux deux crèches :

Crèche du Point-du-Jour, 22 *bis*, rue Claude-Lorrain.

Médecins de service : MM. les Drs Barjon.
Chevalier.
Malhéné.
Pineau.

Crèche du XVIe Arrondissement, rue François-Millet.

Médecins de service : MM. les Drs Brégi.
Chastanet.

MEMBRES :

MM. les Drs Broca, Chirurgien des Hôpitaux, Rédacteur en chef de la *Revue des Maladies de l'enfance.*
Lepage, Médecin des Hôpitaux.
Maussand, Ex-Interne des Hôpitaux.
Rafinesque, Ex-Interne des Hôpitaux.
Roussan, Ex-Interne des Hôpitaux.
Sapelier, Ex-Interne des Hôpitaux, ex-chef de Clinique, Médecin de la Maison départementale de Nanterre.
Simard.
Vignes, Ophtalmologiste, Vice-Président de la Société d'Ophtalmologie.



COMITÉ DES DAMES PATRONNESSES

Présidente : Mme E. CARNOT

Vice-Présidente : Mme Paul KINSBOURG .

Mmes AMY.
ASTIER.
BAILLARD.
BENEL.
BOUCHER.
BOULU.
DE BEZ D'ARE.
BRUNSCHWIG CARRÉ.
COLLEDEBŒUF.
J. CRUPPI.
Ch. DUPUY.
A. FALCO.
GAY.
GAUMONT.
GUYOMARD.
GRANGE.
GRUNWALDT.
HATEWELLE.
HERBLAND-MORIN.
HOUPPE.
JACQUEMART.
LABORIE.
Lambert de SAINTE-CROIX.
Maurice LECOMTE.
Paul LEVY.
LE BRETON.

COMITÉ DES DAMES PATRONNESSES (suite)

Mmes Jacques MACHIELS.
MILLINGER.
Alfred MAX.
DE NEUFVILLE.
ROUEN.
STRAUSS.
SIMARD.
THOREL.
UGINET.
L. VAQUEZ.
Baronne DE WATEVILLE.
WANNER.

Les Dames Patronnesses se réunissent soit à la Crèche du Point-du-Jour, 22 *bis*, rue Claude-Lorrain, soit à celle du XVIe Arrondissement, 9, rue François-Millet.

Assemblée Générale

du 7 Mars 1904

RAPPORT DE M. S. BONNEFOUS (Secrétaire-Général)

Mesdames, Messieurs.

Le chiffre des Journées de présence à la Crèche de la rue Claude-Lorrain ou Crèche du Point-du-Jour était en 1902 de 7.941. Il a été en 1903 de 6.951.

Le chiffre des journées de présence à la Crèche de la rue François-Millet était en 1902 de 10.442. il a été en 1903 de 8.734.

Cette diminution de 2.698 dans le chiffre total des journées de présence de 1903 par rapport à 1902 ne doit pas être considérée comme une preuve du ralentissement des progrès de notre œuvre.

Jamais, au contraire, les demandes d'admission à nos Crèches n'ont été plus nombreuses. Jamais la population pauvre n'a mieux apprécié qu'aujourd'hui les bienfaits que les Crèches du 16e arrondissement peuvent lui procurer.

Le chiffre moins élevé des journées de présence n'a qu'une cause ; l'application plus sévère — peut-être trop sévère — des règlements d'hygiène.

M. le Docteur Moutier, inspecteur des enfants du premier âge, a formellement exigé que nous ramenions de 35 à 25 le nombre d'enfants que nous hospitalisons quotidiennement dans nos Crèches.

Jusqu'ici une certaine tolérance nous avait été laissée. Sans doute nous dépassions un peu les limites règlementaires en recevant chaque jour dans nos Crèches 35 enfants, au détriment du cubage d'air exigé.

Ne valait-il pas mieux agir ainsi et sans porter atteinte — l'événement l'a prouvé — à la santé des enfants que nous hospitalisions, rendre service à un plus grand nombre de parents intéressants ?

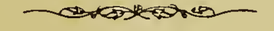
Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que nous incliner devant des règlements qu'il ne nous appartient ni de discuter, ni de modifier.

Du moins devions-nous vous signaler la cause unique d'une diminution de notre population infantile qui n'est pas pour nous décourager, mais au contraire pour nous inciter de nouveaux efforts.

Il me reste maintenant, Mesdames, Messieurs, l'agréable devoir de remercier, en votre nom et au mien, Madame Perier, qui a prodigué cette année, comme les précédentes, dans ses fonctions de présidente les marques de sa naturelle générosité et de son dévouement éclairé.

Nous adressons aussi l'expérience de notre vive gratitude à MM. les docteurs Barjon, Chevallier et Pineau de la Crèche de la rue Claude-Lorrain, et à MM. les docteurs Brégi et Chastanet, de la Crèche de la rue François-Millet. Tous, ont apporté à l'accomplissement de leur tâche, le zèle le plus parfait et ont donné aux enfants qui leur étaient confiés les soins les plus vigilants.

Le Secrétaire-Général :
BONNEFOUS.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 7 Mars 1904

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1903

Mesdames, Messieurs,

Nos recettes de l'année 1903 ont été les suivantes :

Subvention du Conseil Municipal	7.200 »
— du Conseil Général	3.200 »
— du Ministère de l'Intérieur	1.100 »
Cotisations et Dons	5.612 »
Vente	10.000 »
Fête du Point-du-Jour	2.535 »
Kermesse	1.700 »
Total Francs	31.953 85
plus le solde en caisse au 1er Janvier	606 85
Total des recettes	31.953 85

dont nous allons vous donner l'emploi par l'exposé de nos dépenses :

	François Millet	Claude-Lorrain	TOTAUX
Nourriture	3.216 40	3.122 90	6.339 30
Lait	1.613 40	1.640 30	3.253 70
Blanchissage	787 90	532 25	1.320 15
Frais généraux	1.463 10	1.912 40	3.375 50
Appointements	3.190 »	3.040 »	6.230 »
Mobilier	165 45	178 20	343 65
Vêtements et linge	938 65	856 65	1.795 30
Pharmacie	27 35	98 35	125 70
Contributions	193 15	15 10	208 25
Chauffage	1.270 75	957 »	2.227 75
Eau et Gaz	566 90	455 50	1.022 40
Loyer		2.007 80	2.007 80
Réparations	134 »	1.760 »	2.194 »
	13.867 05	16.576 45	30.443 50

Total des dépenses Francs	30.443 50
Solde en Caisse Francs	1.510 35

Bien que le total des recettes soit à peu près le même que celui de l'année dernière, je dois cependant attirer votre attention sur le chapitre des cotisations qui en 1902 était de 7.007 fr. 35 est tombé en 1903 à 5.612 fr. en diminution de 1.935 fr. ; heureusement, que grâce à MM. les Membres du Conseil Municipal, et principalement M. Evain que je tiens à remercier tout particulièrement pour le dévouement et l'intérêt qu'il porte à notre œuvre, nous avons pu combler ce déficit par les augmentations que nous avons eues sur les subventions du Conseil Municipal et du Conseil général. et aussi par le produit de la Fête du Point-du-Jour que notre dévoué Maire, M. le Docteur Marmottan a bien voulu donner au profit de notre œuvre, nous l'en remercions bien sincèrement et nous espérons qu'il voudra bien encore cette année nous faire la même gracieuseté.

Malgré cela nous ne devons pas ralentir notre propagande et tout en vous remerciant chaleureusement de votre générosité, je fais le plus pressant appel à votre dévouement ; redoublons tous nos efforts à provoquer de nouveaux dons et surtout de nouveaux adhérents en faveur de notre Œuvre pour arriver à augmenter le chiffre de nos revenus. Propager la connaissance de notre œuvre, en faire connaître l'utilité, obtenir de nouvelles souscriptions, tel doit être notre but à tous.

En terminant je tiens à remercier personnellement notre dévouée Présidente Madame Perier, qui grâce à sa bonté et à sa générosité facilite bien souvent la tâche de votre trésorier.

A. HÉRICHER.

Assemblée Générale du 7 Mars

RAPPORT MÉDICAL

de la Crèche du Point-du-Jour, Année 1903

Présenté par M. le Docteur PINEAU

Nous sommes heureux de vous exposer les résultats obtenus pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais avant d'aborder l'étude de ce rapport nous avons le vif regret de constater que, cette année, nous avons eu moins d'enfants que l'année dernière. Les rigueurs du règlement actuellement en vigueur, ne nous permettent pas de recevoir plus de 25 enfants ; même ce nombre limité n'est presque jamais atteint : il y a, en effet, toujours des absents, soit pour cause de maladie, soit pour tout autre motif.

Cette sévérité excessive du règlement nous permet, il est vrai, d'exercer une surveillance plus active sur nos enfants puisque le nombre en est plus restreint, mais nous avons le grand désappointement de ne recevoir qu'une faible partie des enfants dont les parents sollicitent l'admission à notre œuvre. Nous espérions toujours voir aboutir le projet d'érection d'une belle et grande Crèche comme celle de la rue François-Millet où se trouve réunis les raffinements du confort moderne unis à l'aseptie et à l'antiseptie la plus rigoureuse. Mais, hélas! Nous attendons toujours et combien de temps attendons nous encore !

Pendant l'année 1902 nous avons eu 7941 journées de présence et en 1903 nous n'en comptons que 6591, ce qui constitue une diminution assez notable. Malgré cette infériorité de journées de présence nous avons eu cependant 41 admissions.

Répartition des journées de présence :

Janvier	543	moyenne	22
Février	541	—	23
Mars	574	—	22
Avril	618	—	24
Mai	594	—	24
Juin	617	—	24
Juillet	574	—	22
Août	590	—	24
Septembre	631	—	24
Octobre	350	—	16
Novembre	531	—	21
Décembre	428	—	17

Au mois d'octobre, un enfant atteint d'une toux suspecte a été remis immédiatement à sa famille. Revenu le lendemain à la Consultation, cet enfant a été reconnu atteint de diphtérie, quelques jours plus tard deux autres bébés sont pris de laryngite, et, bien que le diagnostic de l'affection n'ait pas été confirmé, par prudence la crèche a été fermée pendant 15 jours. Ce laps de temps a été employé à opérer une désinfection complète au moyen de l'étuve municipale. L'assainissement des locaux a été si rigoureusement effectué que pas un autre cas de diphtérie ne s'est présenté. Nous avons la satisfaction d'ajouter que le bébé qui en avait été atteint a parfaitement guéri.

Au mois de décembre nous avons eu des cas assez nombreux de rougeole. Grâce aux précautions que nous avons prises, nous avons pu préserver de la contagion un assez grand nombre d'enfants.

Nous avons encore à signaler des cas assez fréquents de conjonctivité de nature catharrhale et lympathique. Nous ne voulons pas nier la contagion incontestable de cette affection, mais l'expérience de la crèche nous prouve de plus en plus qu'un grand nombre de ces conjonctivités ne présentent aucun caractére de

magnilité, et n'est dû chez nos enfants qu'à leur mauvais état général entretenu par l'insalubrité ordinaire des logements de leurs parents.

Nous nous permettons d'attirer l'attention de la Commission des logements insalubres sur ce point si important pour la bonne hygiène des enfants en général et de nos tout-petits en particulier.

Nous attachons la plus haute importance à la bonne qualité du lait ; aussi, dernièrement encore, avons nous fait faire l'analyse du lait qui a été reconnu excellent.

Pendant l'année, nous avons eu à déplorer la mort de 5 enfants ; 2 ont succombé à une broncho-pneumonie et 3 à la tuberculose.

Nous rappelons que nous recevons des enfants débiles dans l'espoir de les élever, alors qu'ils seraient infailliblement voués à la mort en dehors de nos soins. La surveillance minutieuse dont ils sont l'objet pendant leur séjour à la crèche en sauve nous en sommes convaincus, un certain nombre, malheureusement le succès ne peut pas toujours couronner nos efforts. Aussi, c'est pour nous une grande consolation, quant, à l'âge de 3 ans, nous arrivons, pour la plupart, à les rendre forts et vigoureux à leurs parents.

Nous ne voulons pas clore ce compte-rendu sans adresser nos éloges à Madame la Présidente, aux Dames Patronnesses ainsi qu'à Mademoiselle Lemaire, Directrice de la Crèche, dont nous constatons chaque jour l'incessant dévouement.

Dr Chevalier Dr O. Pineau Dr Barjon

RAPPORT MÉDICAL

de la Crèche du XVIe Arrondissement

RUE FRANÇOIS-MILLET

présenté par M. le docteur CHASTANET

Mesdames, Messieurs,

Pendant les cinq premières années d'existence de la crèche François-Millet, nous nous félicitons, à chacune de nos assemblées générales, du succès croissant de notre œuvre. Chaque année, nous constations une augmentation nouvelle du nombre de journées de présence. Nous avions atteint en 1902 le chiffre magnifique de 10.442. C'était trop beau. 10.442 journées de présence, cela signifiait pour le nombre des enfants inscrits, un état sanitaire merveilleux. C'était la preuve évidente des soins minutieux dont nos enfants étaient entourés, de l'hygiène parfaite des locaux, de la sûreté absolue des mesures prises pour éviter la propagation des épidémies et l'éclosion des maladies de la première enfance. C'était trop beau, disons-nous. Aussi nous a-t-on brusquement rappelés du rêve généreux que nous faisions tous de poursuivre encore le développement de notre œuvre. On nous a mis en demeure d'observer le règlement, c'est-à-dire, de recevoir au maximum 30 enfants. L'effet immédiat a été de réduire en 1903 le nombre des journées de présence à 8.734, soit 1.708 de moins qu'en 1902.

Mesdames, Messieurs, le règlement existe. Il nous a été rappelé dans les termes suivants :

« Il résulte des renseignements qui ont été fournis, que les deux dortoirs de l'établissement cubent ensemble 280 mètres carrés et que la salle des jeux à une superficie de 50 mètres carrés. Or, l'arrêté ministériel du 20 décembre 1897 fixe à 9 mètres par enfant lé cube d'air minimum que doivent avoir les salles où se tiennent lès enfants. »

« Les locaux doivent présenter en outre une superficie de 3 mètres par enfant. Il n'est donc pas possible d'autoriser dans la dite crèche le séjour simultané de plus de 30 enfants, chiffre fixé par l'arrêté du 16 Mars 1898. »

Nous ne pouvons que nous incliner. Nous ne pouvons que nous incliner, parce qu'un règlement lorsqu'il est imposé sans discernement est une chose brutale avec quoi on ne peut discuter, parce qu'il s'applique à tous les établissements de la nature du nôtre sans admettre aucun considérant. Aurions nous quelque chance à le faire modifier en exposant que plus de la moitié de nos enfants passent à peine deux heures par jour dans leur dortoir, que la salle des jeux au lieu de 50 mètres en a aujourd'hui 70 ? Je l'ignore. Le règlement dit seulement : il faut tant de mètres cubes d'air par enfant.

Qu'importe après tout que ceux qu'il nous oblige de refuser soient exposés à périr dans de pauvres petits logements sales et sans air ! le règlement ne s'occupe pas de cela !..

Considérons donc Mesdames et Messieurs, que nous avons atteint l'année dernière notre apogée. Nous ne pourrons désormais nous mouvoir que dans les étroites limites du règlement et nous continuerons à nous féliciter de nos belles salles si propres et si bien aérées avec leurs grandes et nombreuses fenêtres, de notre beau jardin ombragé de grands arbres, avec le seul regret de ne pouvoir mettre ces richesses à la disposition de plus nombreux enfants.

Mesdames, Messieurs, j'aborde enfin l'objet principal de ce rapport qui est la statistique.

La moyenne des enfants inscrits au cours de l'année 1903 a été de 35, chiffre que nous a même pas donné une moyenne jour-

nalière de 30 présences. Nous ne pouvons cependant le dépasser sans nous exposer à recevoir certains jours plus de 30 enfants.

· A l'occasion d'une petite épidémie de varicelle, nous avons fermé la crèche du 16 au 30 Juin pour procéder à la désinfection et au nettoyage minutieux des locaux.

Parmi les 67 enfants qui ont fréquenté la crèche, nous avons eu le regret d'en perdre quatre. L'un âgé de 5 mois est mort de débilité conjénitale après un assez long séjour à l'hôpital. Un 2e âgé de 16 mois est mort de pneumonie. Deux enfants de 2 ans sont morts loin de la crèche de maladies indéterminées. Aucun de ces décès ne peut être imputé à la direction de la crèche.

Les maladies les plus communes comme aussi les plus redoutables, la rougeole, la scarlatine, la diphtérie, l'entérite nous ont été absolument épargnées.

Le nombre des admissions s'est élevé à 39. Nous avons la satisfaction de constater que l'âge moyen des admissions à été cette année considérablement abaissé. Sur ces 39 enfants, 18 étaient âgés de moins d'un an, 10 étaient âgés de 1 à 2 ans, un seul avait 2 ans. Nous faisons tous nos efforts pour recruter nos petits le plus jeunes possible persuadés qu'en faisant de la sorte, nous rendons beaucoup plus de services.

Disons enfin que nous n'avons eu comme par le passé qu'à nous louer du personnel de la crèche et adressons à Madame Auvray directrice, nos biens sincères compliments qu'elle mérite à tous égards.

Dr Chastanft.

Membres Fondateurs de Lits, Berceaux perpétuels, Titulaires et Adhérents

CRÈCHE DU POINT-DU-JOUR

22 bis, Rue Claude-Lorrain

FONDATEURS DE LITS

Mlle Joaquina Ferreira Cardoso.
Mme Michel Perret.
MM. le Dr Marmottan.
François Coppée.
Guerlain (1898).
Mme Ferdinand Perier (1898).
M. Ferdinand Perier (1899 et 1900).

FONDATEURS DE BERCEAUX

Mmes Mantin mère.
Du Vivier du Gast.
M. Guerlain, au nom de Jean Guerlain (1898).
Mmes Révillon.
Rosalie Bloch.
Edouard Ferreira Cardoso.
Hatewelle.
MM. Paul Kinsbourg.
Le Baron Léonino.
Mlle Renée Oudin.
MM. et Mme Léon Vaquez, au nom de Mlle Lucie Vaquez.
Elie Léon.
Mme Albert Roy.
M. et Mme Maucomble, au nom de M. Pierre Maucomble.
Mme Delamotte, en souvenir de Madeleine Barjon (1899).
Mlle Louise Henry (1902).
En souvenir de M. Louis Cahen (1902), par l'entremise de Mme Machiels.
Mlle Louise Henry (1903).

CRÈCHE DU XVIe ARRONDISSEMENT

Rue François-Millet

BIENFAITEURS

Le Ministère de l'Intérieur.
Le Ministère de l'Agriculture.
La Ville de Paris.
Le Département de la Seine.
MM. François Coppée.
Ch. Dupuy, Architecte.
Houppe, Entrepreneur de Peinture.
Mlle M. Courbe.
La Société « l'Union Amicale » du XVIe arrondissement.
MM. le Dr Marmottan, Maire du XVIe arrondissement.
Blanck, 53, rue St-Didier.
Les fonctionnaires et élèves du Lycée Janson-de-Sailly.
Alexandre Weil.
Guerlain.

FONDATEURS DE LITS

MM. le Dr Marmottan.
Le Baron Van Zuilen de Nyvett de Haar.
G. Van Brock.
J. Guerlain.
Marie Pisson.
Ch. Dupuy.
Mme Victor Bidault.
M. François Coppée.
Mmes Hatewelle, en souvenir de M. Hatewelle.
F. Perier.
Baronne d'Erlanger.
M. Aimé Guerlain.
Mlle Marie-Thérèse Perier.
MM. Aimé Guerlain (1900).
F. Perier (1900).
Nozal (1901).
Aimé Guerlin (1901).
Alexandre Weil (1901).
Mmes Lucien Gaumont (1901)
Julia Demeuse (1901).
Albert Roy (1902).

FONDATEURS DE BERCEAUX

Mme la Baronne Regnault.
Les élèves du lycée Janson-de-Sailly (1897-1899-1901-1902 et 1903).
MM. F. Perier.
Georges Hirsch (1901).
Mmes Julia Lacaze.
Julia Demeuse.
Montefiore (1902) (par l'entremise de Mme Machiels).

Mme Claisse.
MM. Auguste Spencer.
Louis Martin Cahen (par l'entremise de Mme Machiels).
et Mme Clesse.
Mme Simon Lazarre.
Mlle M. Courbe.
En souvenir d'une fête donnée chez Mme Perier, le 17 juin 1899.
En souvenir d'une fête donnée chez Mme Perier, le 24 juin 1900.
Mlle Suzanne Raquez.
Mme de Bez-d'Arre (1901).
M. Daniel Brunschwig-Carré 1903.

MEMBRES PERPÉTUELS

Mmes A. Baillard, 83, avenue Victor-Hugo.
E. Beer, 68, avenue d'Iéna.
Blanck, 53, rue Saint-Didier.
René Berge, 12, rue Pierre-Charron.
G. Van Brock, 30, avenue Kléber.
Casimir-Perier, 23, rue Nitot.
M. Casimir-Perier, 23, rue Nitot.
Mmes Max Cremnitz, 111, avenue Victor-Hugo.
Marguerite Cremnitz, 111, avenue Victor-Hugo.
Léon Chiris, 23, avenue d'Iéna.
E. Carnot, 38, rue de Lubeck.
Ch. Dupuy, 32, avenue du Trocadéro.
M. Hubert Debrousse, 66, avenue Victor-Hugo.
Mmes Falco, 6, avenue d'Eylau.
B. Gueymard, 38, rue Nicolo.
Grunbaum, 83, avenue Malakoff.
Groja, 55, avenue d'Iéna.
Goy, 28, rue Raynouard.
Grange, 96, avenue Victor-Hugo.
MM. Guerlain aîné, 72, avenue Victor-Hugo.
Houppe, 9, rue du Dôme.
Mme Hellmann, 12, rue Dumont-d'Urville.
Mlle Louise-Henry, 89, boulevard Exelmans.
Les élèves du lycée Janson-de-Sailly.
Mmes Victor Klotz, 51, avenue Montaigne.
Le Caron, 19, rue de l'Université.
MM. le Dr Marmottan, maire du 16e arrondt, 31, rue Desbordes-Valmore.
Paul Marmottan, 20, avenue Raphaël.
Edouard Melon, ingénieur civil, 7, boulevard Beauséjour.
Jacques Machiels, 109, avenue Henri-Martin.
A. Mellino, 32 bis, avenue du Bois-de-Boulogne.
Mmes Alfred Max, 6, rue Léo-Delibes.
Eugène Max, 16, rue Christophe-Colomb.
Georges Mantin, 54, Quai Debilly.
M. Newton, 6, avenue du Bois-de-Boulogne.
Mmes Nathan, 46, avenue Kléber.
Ferdinand Perier, 20, rue d'Erlanger.
M. Perrichont, Villa de la Réunion.
Mme Paradis, 19, avenue des Sycomores, Villa Montmorency.
M. le Baron Ed. de Rotschild, 11, faubourg Saint-Honoré.

Mme Reinach, 26, rue Murillo.
MM. Sabatier, 12, rue de la Victoire.
Jules Savarre, 39, rue de Courcelles.
le Dr Sevestre, 53, rue de Châteaudun.
Mmes Vallot, place des Perchamps.
Vigneron, 96, avenue Victor-Hugo.
Weil, 34 bis, avenue du Bois-de-Boulogne.

MEMBRES TITULAIRES

Mmes Amy, 105, rue de la Pompe.
Boulu, 14, rue d'Aumale.
Noël Bardac, 1, rue Montaigne.
Bastien, 83, boulevard Suchet.
de Bez d'Arre, 70, avenue des Ternes.
Benel, 2, rue de Sfax.
Brunschwig-Carré, 80, rue Lauriston.
MM. le prince Roland Bonaparte, 1, avenue d'Iéna.
De Billy, 56, rue de Boulainvilliers.
Mlle Courbe, 82, rue Laugier.
Mmes Chaumet, 51, boulevard Montmorency.
Claisse, 25 bis, hameau Boileau.
Colledebœuf, 41, boulevard Suchet.
Ephrussi, Maurice, 19, avenue du Bois-de-Boulogne.
Ephrussi, 2, place des Etats-Unis.
M. et Mme Franken, 11, boulevard Magenta.
Mmes Floury, 72, rue d'Auteuil.
Gueulette, 1, rue Millet.
Mlle Guyomard, 38, rue de l'Yvette.
Mmes Guichard, 34, quai de Billy.
M. Gerbeau, 24, rue Poussin.
Mmes Lucien Gaumont, 53, rue de Châteaudun.
Grunwaldt, 16 bis, rue Molitor.
M. Hébert, 55, boulevard Beauséjour.
Mme Houppe, 9, rue du Dôme.
Mlle Jamont, 39, boulevard de Montmorency.
Mmes Baronne Le Lasseur, 10, place des Etats-Unis.
Maurice Lecomte, 10, boulevard Flandrin.
Paul Lévy, 16, rue Adolphe-Yvon.
Lambert de Sainte-Croix, 8, rue Alboni.
Laborie, 6, rue de la Trémoille.
Mmes Meuriot, rue Berton.
Ministère des affaires étrangères.
Marchand, 85, rue Boileau.
Mlle Millenger, 21, avenue d'Iéna.
Mmes Alfred Max, 6, rue Léo-Delibes.
de Neufville, 35, avenue du Bois-de-Boulogne.
Quatrepoint, 67, rue d'Auteuil.
Rehms, 30, rue de la Faisanderie.
Réunion Française Cie d'assurances, 33. rue Vivienne.
Salathé-Dietz, 27, rue Michel-Ange.
Comtesse du Saulchoy, 8, avenue d'Eylau.

Mmes Simard, 30, rue d'Auteuil.
Thorel, 1, place Victor-Hugo.
Uginet, 72, rue du Ranelagh.
Vaudremer, 123, boulevard Exelmans.
Wanner Paul, 22, rue Washington.

MEMBRES ADHÉRENTS

Mmes Adet de Roseville, 46, rue Boileau.
Alphand, 7, boulevard Beauséjour.
Aubert, 11, rue Chardon-Lagache.
d'Aguen, 74, rue Michel-Ange.
Berthod, 8, rue Géricault.
Berrus (Albert), 16, villa Molitor.
Barthelemy, 17, rue Théophile-Gautier.
Bellou, 53, rue Cardinet.
Billet, 30, avenue de la Grande-Armée.
Mme Bleck (F.), 21, avenue Montaigne.
Mlle Bedel (S.), 67, avenue Victor-Hugo.
Mmes Boullé, 32, rue Michel-Ange.
Blanc, 44, rue Blanche.
Barbier, 66, avenue Kléber.
Bodelot, 68, rue Michel-Ange.
Blais, 79, avenue Henri-Martin.
Brohon, 42, boulevard du Temple.
M. et Mme Batton, 14, rue d'Aumale.
MM. Boucher, 56, rue Raynouard.
Bouasse-Lebel, 15, rue Molitor.
Mme Blanc, 6, rue Poussin.
MM. Bonnefous, 26, rue Cortembert.
Bauche, 22, rue de la Tour.
Briant, 11 bis, rue Lauriston.
Baillard, 83, avenue Victor-Hugo.
Mmes Baratoux, 45 rue de Cortambert,
Bayard, 51, rue Michel-Ange.
Bayard Visinet, 11, rue du Printemps.
Basset, 11 bis, rue Michel-Ange.
Bing, 3, avenue Bugeaud.
Boute, 2, rue Théophile-Gautier.
Mlles Bernhard (S.), 9, rue Crevaux.
Bonnefous, 26, rue Cortambert.
Mme Bingenne, 57, rue Michel-Ange.
MM. Block, 135, boul. de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
Blanck, 156, rue de la Pompe.
Mmes Bardel, 135, rue Mozart.
Caillat, 8, rue Dante.
Cottin-Penot, 35, rue Poussin.
Chanu, 3, square Alboni.
Carlier, 1, rue de Musset.
Courcier, 63, boulevard Suchet.
Caillard, 1, rue Piccini.
Colliez, 66, rue de Monceau.
de Coussemaker, 58, rue de Monceau.
Carrassale, 20, avenue de l'Opéra.

Mmes Cruppi, 153, boulevard Haussmann.
Camille, 36, rue Blanche.
Chandelier, 132, rue de Lonchamp.
Curlier, 24, boulevard des Capucines.
Corbeil, 24. avenue d'Eylau.
M. vicomte Calvet-Rognat, 10, rue d'Erlanger.
Maison Carraton, 41 et 43, rue de l'Annonciation.
M. et Mme Clesse, 51, rue Mozart.
Mlle Champenois, 50, rue d'Auteuil.
Mmes Charron, 53, rue d'Auteuil.
Durupt, 1, rue d'Erlanger.
Delehaye, 32, rue d'Auteuil.
Deyrole, 9, rue Chanez.
Ducriux, 124, boulevard Exelmans.
Durand, 6, rue Daumier.
Duparc, 12, av. des Sycomores, villa Montmorency.
Dejoux, 41, rue Molitor.
M. Doucède, 6, rue de l'Assomption.
Mme Dognin, 56, rue du Docteur-Blanche.
Mlle Dawis, 1, rue Piccini.
MM. Desplanques, 32, rue Desbordes-Valmore.
David (Jules), 12, rue Lincoln.
Mmes Duval, 31, avenue Kléber.
Dupont, 11, avenue Hoche.
Daudens (Pauline), 14, rue Coquillère.
Dejardin, 23, rue Claude-Lorrain.
Decroix, 3, avenue du Petit-Marly, Argenteuil
Dietz-Monnin, 38, rue La Bruyère.
Mlles Elzer (Marie), 40, rue Michel-Ange.
Elzer (Marthe), 40, rue Michel-Ange.
M. Evrard, 144, boulevard Exelmans.
Mmes Fourgeaud, 56, rue d'Auteuil.
Ehrngard, 33, rue de Chatou, à Colombes.
Ferranti, 62, rue du Ranelagh.
Frémaux, 10, rue Auber.
Mlle Fabre, 3, rue Théophile-Gautier.
Mme Fortin, 107, rue de l'Université.
M. Forceau (L.), 41, rue Lafontaine.
M. et Mme Fournier, 5, rue Molitor.
Mlles Fournier (Angèle).
Fournier (Madeleine).
Grimaud, 24, rue de Civry.
Mmes Génévrier, 97, boulevard Saint-Michel.
Grivellé, 45, rue d'Auteuil.
Gavignot (Georges), 42, rue Richelieu.
Gavignot (Maxime), 51, avenue Henri-Martin.
Gobé, 17, rue Michel-Ange.
Grenier.
Mlle de Guimard, 2, rue Poussin.
Mmes Godechaux, 10, boulevard Emile-Augier.
Gompel, 96, avenue Henri-Martin.
Girard, 9, rue de Passy.
Guérard (Blanche), 7, rue Saint-Lazare.

M. Gay, 34, rue de la Faisanderie.
Mmes Garnier, 42, avenue Ledru-Rollin, Saint-Maur.
Groult, 119, avenue Malakoff.
Guichard, Robert, 38, quai de Billy.
M. de la Gillardaie, 47. rue Blanche.
Mmes Girard, 15, rue d'Erlanger.
Grisy, 10, rue d'Erlanger.
Hovelacque, 50, rue Cortambert.
Henry, 25, avenue du Bois-de-Boulogne.
Héricher (Paul), 7, rue de Siam.
Harlay, 123, rue Mozart.
Hadol, 9, avenue du Square.
Hardy, 131, avenue de Versailles.
Herbland-Morin, 24, villa Dupont.
Hollier-Larousse, 250, boulevard Saint-Germain.
Veuve Homberg, 36, rue Blanche,
Hesse, 53, avenue Montaigne.
Héricher (André), 10, rue d'Erlanger.
M. Héricher (André), 10, rue d'Erlanger.
Mmes Henry (C.), 89, boulevard Exelmans.
Hatewelle, 52, rue Michel-Ange.
Mlle Honoré, 7, rue d'Erlanger.
Mme Jumelle, 40, rue Molitor.
M. Jajet, 36, rue George-Sand.
Mlle Jacquemart, 2, rue d'Erlanger.
Mmes Kahn, 23, avenue du Bois-de-Boulogne.
Baronne de Kœnigswarter, 12, quai Debilly.
Kinsbourg, (Paul), 44, avenue Henri-Martin.
Kinsbourg, 78, rue d'Anjou.
Kauffmann, 42, avenue du Trocadéro.
Kœchlin, 1, place d'Iéna.
Kouffmann, 81, boulevard de Montmorency.
Mmes Le Breton, 5, villa de la Réunion.
Lemaistre, 7, rue Michel-Ange.
Lasserve, villa des Tilleuls, Nanterre.
Lefèvre, 19, rue d'Erlanger.
Levassor-Berrus, 35, rue Jouvenet.
de Lorière, 30, rue Michel-Ange.
M. duc de Loubat, 47, rue Dumont-d'Urville.
Mmes Lovengard, 2, rue d'Auteuil.
MM. Legrand, 24, avenue de Villiers.
Leclerc, 34, rue Michel-Ange.
Lévy (Jules), 13, rue du Sentier.
de Laire (Edgar), 188, rue de l'Université.
Lebey (Ed.), 38 bis, avenue du Bois-de-Boulogne.
Mlle Lamaze, 6, rue de Chanzy, à Dieppe.
Mme Levêque, 8 ter, rue Lafontaine.
Mlles Lagorderie, 96, rue Lafontaine.
Levassor, 32, rue Jouvenet.
Mmes Lenoir, 17, hameau Boileau.
Marquise de l'Eglise, 6, avenue des Peupliers.
Leger (Cécile), 12, rue Théry.
Le Dru, 25, rue d'Erlanger.

Mmes Larnaude, 122, rue Lafontaine.
Labarthe, 24, avenue Henri-Martin.
MM. Lafosse, 8, rue Weber.
Michel, 19, rue George-Sand.
Mercet, 2, avenue Hoche.
Mmes Martin, 11, rue Michel-Ange.
Mareuse, 81, boulevard Haussmanu.
Morice, 41, rue d'Erlanger.
Mlle de Maissin, 6, rue Francisque-Sarcey.
MM. Montéfiore, 36, avenue Henri-Martin.
Morel, 75, rue d'Auteuil.
Mmes Machiels, 101, avenue Henri-Martin.
Martel, 5, avenue d'Eylau.
Mathelin, 4, rue Desbordes-Valmore.
Max (Alf.), 6, ruc Léo-Délibes.
de Meuron, 79, avenue de Villiers.
Mérillon, 106. rue de la Faisanderie.
M. Mouillard, 5, rue Jasmin.
Mmes Malhéné, 66, rue Théophile-Gautier.
Millot, 3, rue Molitor.
Magnant, 13, rue Michelet.
Maingot, 23, rue François-Gérard.
Müller, 63, rue d'Autcuil.
Maliverney, 18, rue de Passy.
Manciet, 62, rue de la Faisanderic.
Mathelin, 4, rue Desbordes-Valmore.
Mlle Moussette, 73, boulevard Suchet.
M. Macé, 144, boulevard Exelmans.
Mmes Nozal (L.), 1, rue Alboni.
Nozal mère, 7, quai de Passy.
Nicolle, 65, boulevard dc Montmorency.
Mlle Naudet, 71, rue d'Auteuil.
M. Ottensooser, 34, avenue du Bois-de-Boulogne.
Mmes Orosdi, 6, rue Cimarosa.
Perdrigeon, 9, rond-point Fessart, Boulogne.
Parent, 51, avenue Henri-Martin.
MM. Potin (E.), 25, rue Michel-Ange.
Potin, 25, rue Michel-Ange.
Mmes Planchon, 7, rue Donizetti.
Pénicaud, 33, rue Lafontaine.
Poudavigne, 79, rue Mozart.
l'abbé Pidoux, 4, rue Corot.
M. Pérard, 48, boulevard Emile-Augier.
M. et Mme Paquin, 14, rue d'Aumale.
Mme Paymal, 19, rue Franklin.
MM. Provost, 83, rue Lafontaine.
Parquez, 10, rue Crevaux.
Picard, 11, rue d'Erlanger.
de Piza, 3, place Malesherbe.
Docteur Pineau, 84, rue du Ranelagh.
Paysant, 5, chaussée du Pont de Grenelle.
Mmes Paraud, 14, rue de Châteaudun.
Pau, 49, rue Erlanger.

Mmes Pilter, 1, boulevard Suchet.
Pardo, 122, boulevard Exelmans.
Perron, 54, rue Lafontaine.
Petit, 44, rue d'Auteuil.
Pillois, 28, avenue Niel.
MM. Perier (F.), 20, rue d'Erlanger.
Perier (E.), 20, rue d'Erlanger.
Perier (R.), 20, rue d Erlanger.
Perier (J.), 20, rue d'Erlanger.
Mlles Perier (M.-Th.), 20, rue d'Erlanger.
Pavis (Alice), 52, rue d'Auteuil.
Mmes Pavis, 52, rue d'Auteuil.
Potin (Auguste), 95, boulevard Montmorency.
Potlet, 50, rue de Berri.
Perrot, 39, rue d'Erlanger.
Peltier, 9, rue Géricault.
M. Revillon, 44, rue Cortambert.
Mmes Renard, 43, rue Cortambert.
Reynier, 129, rue du Ranelagh.
Rod, 17, rue d'Erlanger.
Rouget, 4, rue Bosio.
Rey, 41 bis, rue Lafontaine.
Rozet, 19, rue Richer.
Ruelle, 45, rue d'Auteuil.
Raffignon, 8, rue Dangeau.
MM. Raffignon, 8, rue Dangeau.
Docteur Rousson, 106, avenue Victor-Hugo.
Mmes Rey (L.), 97, boulevard Exelmans.
Roullier, 20, villa du Commandant-Marchand.
Rouen (H.), 12, rue Pierre-Charron.
Rivenc, 76, rue Myrha.
Saint-Hérant, 2, rue d'Auteuil.
Savouré, 49, rue Spontini.
MM. Seurat, 8, rue Géricault.
Sépulcre, 46, rue Molitor.
Stropeno, 4, rue Scheffer.
Santé de Neuville, 23, rue Lesueur.
Sauton. 47, rue d'Erlanger.
Sutter, 14, rue Pierre-Guérin.
de Tannenberg, 9, rue d'Erlanger.
Tavernier, 28, rue Michel-Ange.
Toutain, 32, rue Molitor.
Tétart, 28, avenue de l'Opéra.
Tapon, 2, rue d'Erlanger.
Trèves, 11, avenue des Peupliers.
Tancrède 27. boulevard Suchet.
Thévenot, 4, avenue des Peupliers.
Trouillier, 5, rue Michel-Ange.
Thiébaut, 10 bis, avenue de la Grande-Armée.
Mlles Toussaint, 31, avenue des Champs-Elysées.
Vaillant, 28, rue de l'Annonciation.
M. de Watteville, 73, rue de Courcelles.

DONATEURS

Mmes Audeval, 16, rue Raffet.
d'Almbert-Mariscal, 22, avenue Kléber.
Alexandre, 18, rue Desbordes-Valmore.
Appay, 5, rue Chanez.
Akermann, 1 bis, rue de Chaillot.
MM. Bertrand, 182, avenue de Versailles.
Bayle, 53, rue d'Auteuil.
Mmes Bouteillé, 17, rue Boileau.
Benoît, 13, rue d'Erlanger.
Brot (Charles), 43, rue d'Erlanger.
de Bernard, 27, boulevard Montmorency.
Bloch, 88, rue de la Pompe.
Mlles Bourré, 16, rue d'Auteuil.
Bonafous, 6, rue des Perchamps.
Boullet, 19, rue Molitor.
Mmes Boussard, 38, rue Ribéra.
Brémont, 29, rue de l'Yvette.
Bladinières, 36, rue Cortamberg.
Bloch, 17, rue de la Tour.
Bauer, 92, avenue Victor-Hugo.
Cosnard, 95, boulevard Montmorency.
baronne Calvet-Rognat, 96, avenue Kléber.
Courtois, 27, boulevard Beauséjour.
Dupuit, 43, rue Théophile-Gautier.
Duhamel, 4, rue d'Erlanger.
Demachy, 28, quai Debilly.
Danzer, 27, villa Molitor.
Dupont-Descal, 24, rue Mozart.
Mlle Ducruix, 95, boulevard Montmorency.
MM. le Directeur de la Société Générale, 4, rue Donizetti.
Eslinger, 74, rue d'Auteuil.
Mmes Fournier, 86, rue La Fantaine.
Feulard de Beaudénicourt, 8, rue d'Auteuil.
de Fry, 3, rue Chanez.
Féau, 25, rue de l'Yvette.
Fosse, 53, rue d'Auteuil.
Grenet, 3, rue Michel-Ange.
Gouny, 5, villa Mozart.
Granvoinnet, 69, rue d'Auteuil.
Guerlet, 74, avenue Marceau.
Gueymard, 38, rue Nicolo.
Gallice, 18, rue de Passy.
Harispe, 2 ter, rue Vital.
Humblot, 10, avenue des Sycomores.
Hontang (Louis), 61, avenue Malakoff.
Huet, 8, rue Michel-Ange.
Habert, 66, rue Théophile-Gautier.
Jacob, 120, rue Lafontaine.
vicomtesse de Janville, 23, boulevard Montmorency.
Jouannin, 3, avenue des Boufflers.
Keller, 8, rue Pierre-Guérin.
Laurent-Bosquin, 16, rue d'Erlanger.

Mmes Levieux, 127, rue du Ranelagh.
Lainé, 122, rue Lafontaine.
Lignier, 25, rue d'Erlanger.
Lory, 16, rue Molitor.
Lucas, 50, boulevard de Courcelles.
de l'Espine de Villefosse, 42, rue d'Auteuil.
MM. le Dr Laurent, 77, avenue Kléber.
Larose, 11, rue Mignet.
Mmes Lestelle, 14, avenue des Tilleuls.
Lampre, 16, rue d'Erlanger
Leblanc, 1, avenue de Boufflers.
Lainé, 84, rue de Longchamp.
Martin, 28, rue d'Auteuil.
Marochetti, 19, av. des Peupliers, villa Montmorency.
Moine, 4, rue d'Erlanger.
Massot, 2, rue Géricault.
Mathet, 6, rue Michel-Ange.
Malfuton-Tancrède, 16, rue Lafontaine.
Mongelard, 44, rue d'Auteuil.
Parent, 13 bis, rue Scheffer.
Pigot, 89, rue Lafontaine.
Perlèse, 42, rue d'Auteuil.
Pélicier, 5, avenue de Boufflers.
Pilleux, 37, rue Claude-Lorrain.
Queille, 2, rue d'Auteuil.
Queval, 27, rue d'Erlanger.
Robin, 20, rue Molitor.
Raynard, 3, rue d'Erlanger.
Rotteleur, 5, avenue des Sycomores.
Roussel, 16, rue de Passy.
Rapy, 45, rue d'Auteuil.
Rimbaud, 13, boulevard Montmorency.
Mlle Roujon (Lili), 174, rue de la Pompe.
Mmes Soualle, 6, rue d'Auteuil.
Sulfart, 10, rue d'Erlanger.
Mlle Sulfart, 10, rue d'Erlanger.
Mmes Sagot, 48 bis, rue d'Auteuil.
Siry, 11, rue Galilée.
Société Générale, 4, rue Donizetti.
Serrant, 18, rue d'Auteuil.
Tavernier, 33, rue d'Auteuil.
Talanon, 32, rue Molitor.
Tanerède, 16, boulevard Flandrin.
Thurisset, 52, rue d'Auteuil.
M. Taillecourt, 11, rue Chardon-Lagache.
Mmes Taragonet, 36, rue Michel-Ange.
Thill, 37, rue de l'Annonciation.
Varilla, 22, avenue du Trocadéro.
Vincent, 36, rue d'Auteuil.
Widmer, 22, rue Desbordes-Valmore.
Warme, 41, rue d'Auteuil.
Yung, 26, rue Desbordes-Valmore.
Zédé, 1, villa Damont. 33, rue des Bauches.
Ziegler, 14, avenue Raphaël.

DONS EN ESPÈCES

Mmes Amblard, 4, avenue du Square.
Boissonnade, 17, rue Michel-Ange.
de Beaudus, 2, avenue des Tilleuls.
Bertrand de Pontvioland, 29, rue d'Erlanger.
Bouvier, 136, boulevard Exelmans.
Bazin, 64, rue Michel-Ange.
Bougueret, 8, rue Michel-Ange.
Chauvin, 3, rue de la Source.
Clavenade, 48 bis, rue Mozart.
Doublet, 48, rue Molitor.
Drien, 1, rue Lafontaine.
Despayroux, 90 bis, avenue de Versailles.
Deflou, Hameau Boileau,
Desbrosses, 66, rue Théophile-Gautier.
Duveau, 1, rue Erlanger.
Elké, 17, rue Chanez.
de Esmenard, 142, boulevard Exelmans.
Fernandez, 10, rue d'Auteuil.
Georges, 22, rue de Lubeck.
Girardet, 55, rue Théophile-Gautier.
Haussoulier, 6, rue Donizetti.
Hainl, 10, avenue Kléber.
Haitz, 55, avenue Marceau.
Jacotey, 16, rue Lafontaine.
Loubert, 28, rue Lafontaine.
Léonard, 50, rue d'Auteuil.
Lesrel, 34, rue d'Auteuil.
Mlle Beauvillain, 136, boulevard Exelmans.
M. Mauclair, 19, rue George-Sand.
Mmes Mellerio, 8, rue d'Erlanger.
Mougin, 12, villa Molitor.
Martin (Paul), 34, rue Jouvenet.
M. Meurdefroid, 2, rue d'Erlanger.
Mmes Michel, 36, rue de Lubeck.
Maguin, 75, rue Mozart.
Raulot, 193, avenue de Versailles.
Ruhman, 12, rue d'Erlanger.
Sœurs du St-Sacrement, 56, avenue Malakoff.
Skapper, 99, avenue Malakoff.
Tardieu, 17, hameau Boulainvilliers.
Lamarre, 43, rue Boulainvilliers.
Mailly, 2, rue Théophile-Gautier.
Maurisson, 12, rue Théophile-Gautier.
Neveu, 2. rue d'Auteuil.
Nachon, 4, rue Poussain.
Proust, 61, rue d'Auteuil.
Roger (Marx), 105, rue de la Pompe.
Santerre, 95, avenue Victor-Hugo.
de Saint-Martin, 10, rue Théophile-Gautier.
Soreau, rue Gros.
Stéphane, 2, rue Théophile-Gautier.
Toulotte, 37, boulevard Montmorency.
Verrier, 17, boulevard Beauséjour.
Victor, 9, rue Théophile-Gautier.
William, 97, boulevard Montmorency.

Liste des Dons faits à la Crèche.

Anonyme	4 Bonnets de laines.
Mme de Bez d'Arre	6 Couches. 3 Chemises de brassière. 2 Paires chaussons. 6 Robes laine crochet. Jouets pour l'Arbre de Noël.
M. de Bez d'Arre	40 Litres de bière.
Mme Courbes	1 Robe tricot coton. 6 Brassières tricot laine. 8 Paires bas tricot laine.
Mme Brunschwig-Carré	8 Brassières crochet laine. 3 Jupons crochet laine. 2 Bonnets. 2 Nappes. 2 Draps. 1 Couverture coton. 1 Paire gants. 1 Corset. 12 Chemises de brassière flanelle. 1 Robe. 1 Corsage lainage blanc. 2 Bavoirs. 2 Chemises de brassière. 2 Gilets coton. 1 Petit bonnet chapeau.
M. Daniel Brunschwig-Carré	1 Chemise de nuit. 1 Complet lainage. 3 Jupons laine crochet. 4 Brassières laine crochet. 6 Paires chaussons laine crochet. 1 Bonnet laine crochet. 2 Paires bas. 2 Chemises. 1 Serviette de bébé. Images et jouets. 3 Paires chaussettes. 1 Paire bas laine blanche.
Mme Block	1 Couverture coton. 3 Langes coton. 6 Bavoirs. 3 Chemises. 3 Brassières. 3 Chemises de brassière.
Mme Brégi	8 Tabliers.

Mme Basset	6 Paires bas tricot laine. 1 Cache-nez crochet laine.
Mme Besson	10 Evian.
M. G. Billet	50 Canettes bière.
Maison de la Bénédictine	Bénédictine.
M. Cottin	1 Bonnet velours.
Mlle Cottin	2 Chemises de brassière. 2 Bonnets. 1 Paire chaussons.
Mme Courtin	1 Capote. 1 Paire gants. 5 Langes de laine. 1 Pélerine de laine. 2 Jupons de laine. 4 Brassières de laine. 4 Paires bas de laine. 1 Bonnet. 1 Fichu de laine.
Mme de Comberouse	12 Bonnets crochet coton. 7 Jupons croehet coton. 1 Robe coton. 12 Brassières crochet coton.
Mme la Ctesse du Saulchoy	1 Couverture de berceau crochet. 2 Petits paltots crochet. 1 Paire chaussons. 5 Robes laine crochet.
Mme Denis	1 Capeline. 1 Robe. 1 Pantalon. 2 Brassières piqué. 1 Brassière laine. 6 Paires chaussons. 2 Paires bas. 1 Béret. 1 Paire souliers.
Mme Devignevieille	15 Paires bas tricot laine.
Mme Doyen	1 Paquet vieux vêtements.
Mme Dragiesevics	2 Robes pilou. 1 Robe laine. 1 Tour de cou. 6 Capelines. 12 Bonnets. 5 Brassières pilou. 5 Brassières laine. 5 Jupons laine. 1 Jupon coton. 11 Paires chaussons.

Mme Dragiesevics *(suite)*	1 Paire mitaines laine. 1 Paire chaussures.
Eau Minérale Naturelle, Economique « La Chateline » : Une Bonbonne.	
Mme Ehrngard	1 Lot vieux vêtements.
Maison Gaudais	100 Bouteilles Saint-Galmier.
Mme Grunwald	4 Robes laine crochet.
Mlle Gillon	1 Robe laine. 1 Capeline.
Mme Héloi	5 Paires bas. 1 Brassière.
Mme Jacob	3 Paires bas laine. 6 Chemises. 2 Robes.
Mme la Vicomtesse de Janville	2 Gilets flanelle. 3 Paires bas. 2 Corsets. 7 Caleçons de laine.
Mme Levassor	18 Couches. Piquet pour bavoirs.
Maison Lapostolle	Grand Marnier,
Mme Lemaistre	1 Capeline laine. 1 Paire manches.
Mme Lafosse	42 Coupons de drap.
Mme Laborie	2 Capuchons. 2 Manteaux. 4 Brassières laine. 2 Bonnets. 2 Bérets. Jouets pour l'Arbre de Noël.
Mme P. Lacharte	6 Paires chaussons. 2 Paires bas. 1 Brassière. 1 Robe de laine.
Mme Le Dru	12 Paires chaussons. 3 Paires bas.
Mme Max	12 Chemises. 11 Robes. 2 Tabliers noirs. 1 Chemise. 1 Arbre de Noël.
Mme E. F. Murgatroyd	31 Paires bas. 4 Fichus. 11 Bachelics.
Mme Machiels	Jouets pour l'Arbre de Noël.
Mme Magnant	3 Paires souliers. 1 Paire caoutchouc.

Mme Magnant *(suite)*	1 Paire molletières. 2 Vêtements. 2 Caoutchoucs. 4 Brassières. 1 Gilet. 1 Corset. 3 Paires bas. 1 Chemise. 5 Paires chaussettes. 2 Tabliers.
Mlle Millinger	12 Robes crochet laine.
Maison Potin	3 Boîtes gâteaux.
Maison Petit	Chocolat.
Maison Pormann	6 1/2 bouteilles Champagne.
Mme Rey	10 Paires chaussons.
Mme Rouen	4 Brassières. 1 Robe flanelle. 1 Robe tricot. 6 Capuchons. 3 Capelines. 4 Jupons. 2 Bérets. 1 Boite de 100 Jouets. 12 Oranges. 1 Sac papillottes chocolat.
Mme Sylvain	3 Bouteilles Quinquina.
Mme Savouré	48 Fichus.
Mme Rivenc	1 Chapeau 6 Paires bas laine. 1 Capote de poupée.
Mme Warmé	3 Jupons laine crochet.
M. Wanner	1 Brassière laine. 3 Paires manches.
M. Richard, Secrétaire de la Cie des Chemins de fer de Cambrésis	1 Voiture d'enfant.
Mme Boucher	Jouets pour l'Arbre de Noël.
Mme Ch. Dupuy	— — —
Mme Houppe	— — —
Mme Machiels	— — —
Mme Marguerite Cremnitz	— — —
Mme Kinsbourg	— — —
Mme Gaumont	— — —
Mme Colledebœuf	— — —
Mme Grundwald	— — —

OUVROIR

Dames prêtant leur Concours à l'Ouvroir

Mmes Amy.
— Baillard.
— Billet.
— Basset.
— Bodelol.
— de Bez-d'Arre.
— Boucher.
Mlle Courbe.
Mmes Courcier.
— Cottin.
— Dupuy.
— Devignevieille.
— Fabre.
— Gaumont.
— Gillan.
— Grivellé.
— Hadol.
— Hudelot-Houppe.
— Jacquemart.
— Lasserve.
— Lemaistre.
— Levassor.
— Machiels.
— Macé.
— Magnant.
— Max.
— Millinger.
— Trévache.
— Thorel.
— Wanner.

Les dons de vieux draps sont reçus avec reconnaissance par Mme la Présidente, 20, rue d'Erlanger.

BULLETIN D'ADHÉSION

Détacher ce bulletin et l'envoyer à M. le Secrétaire Général,

SIÈGE SOCIAL : **113, Avenne Victor-Hugo** (XVIe)

ŒUVRE NOUVELLE DES CRÈCHES PARISIENNES

Autorisée par arrêté en date du 11 Mars 1896

CRÈCHE DU XVIe ARRONDISSEMENT

9, Rue François-Millet, Passy-Auteuil

CRÈCHE DU POINT-DU-JOUR

22 *bis*, Rue Claude-Lorrain, Auteuil-Point-du-Jour

*Je désire participer à l'*Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes *à titre de*

Membre (1) .... *du Comité du XVIe arr*

Nom, prénoms ....

Adresse ....

Se présenter le .... *à* *h*

Signature

Donateur, don minimum.	**5**	fr.
(1) Membre adhérent, cotisation annuelle	**10**	»
— titulaire	**25**	»
— perpétuel	**100**	»
— fondateur d'un berceau, somme unique.	**300**	»
— — lit, somme unique . .	**500**	»
— bienfaiteur	**1.000**	»

Le nom du titulaire est inscrit en tête de chaque lit ou berceau.

Le fondateur d'un lit ou berceau devra indiquer l'établissement choisi par lui.

COMITÉ DU IIe ARRONDISSEMENT

CRÈCHE DU MAIL

CRÈCHE DU MAIL

3, IMPASSE DES PETITS-PÈRES

Comité du IIe arrondissement

MEMBRES D'HONNEUR :

MM. G. MESUREUR, Anc. Ministre, Directeur de l'Assistance publique.
H. VAVASSEUR, Maire du 11e Arrondissement.
G. WICKHAM, Adjoint au Maire.
H. ARON, » »
E. LEVALLOIS, » »

(BUREAU)

Président d'Honneur :	M. Léopold BELLAN ✻, Syndic de la Ville de Paris.
Présidente :	Mme Hippolyte ABRAHAM.
Vice-Président :	M. E. MASCRÉ.
Vice-Présidente :	Mme SCHLOSSER.
Trésorier :	M. Henri BOURGEOIS.
Trésorier-Adjoint :	M. Léon HALLER.
Secrétaire	M. F. BOULARD.
Secrétaire-Adjoint :	M. L. BLOT.
Médecins de Service :	Dr BAUSSE.
	Dr LÉVY KLOTZ.
	Dr SUZOR.

COMITÉ DES DAMES PATRONNESSES :

Présidente d'Honneur :	Mme MESUREUR.
Présidentes :	Mme L. BELLAN.
	Mme E. MASCRÉ.

MMmes H. ARON.
BAUSSE.
F. BOULARD.
Georges BERNUM.
BLOT.
BOURGEOIS.
CASTELAIN.
Aristide DEUTSCH.
FRIED.
GOUDCHAUX.
HERZOG.
Paul HIRSCHMAN.
KLOTZ.

MMmes H. JEANSON-GOULETTE.
P. KAHN.
LEJEUNE.
Mlle Madeleine LEPRINCE.
MMmes LEVALLOIS.
Jeanne NÉGRIER.
OLCHEWSKI.
Marguerite SALOMON.
SPIER.
G. STORCH.
VAVASSEUR.
WICKHAM.
Jules WEILL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1904

COMPTE RENDU MORAL

présenté par M. BOULARD, secrétaire.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte, au nom de la Crèche du Mail, de la gestion morale pendant l'exercice 1903-1904.

Ouverte depuis le 18 février 1897, notre Crèche reçoit tous les jours une moyenne de 25 enfants.

Elle est restée ouverte l'an dernier pendant 269 jours, et nous avons enregistré 5465 présences.

87 enfants ont fréquenté la Crèche, ce qui porte à 345 le nombre total des bébés qui ont reçu nos soins depuis la fondation de l'Etablissement.

En janvier 1903, les locaux ont été restaurés. Le médecin de la Préfecture et celui de l'Etablissement, chargés d'assurer le service journalier d'hygiène, ont toujours conclu dans leurs rapports au bon état de notre Crèche, et reconnu les soins vigilants dont nos enfants sont entourés. Nous n'avons donc que des éloges à adresser à la Directrice et à son dévoué personnel.

Les enfants, qui sont reçus à la Crèche jusqu'à l'âge de 3 ans, appartiennent à la population ouvrière de notre quartier, de professions très variées. Notre œuvre, éminemment sociale, s'adresse à tous, sans distinction d'origine et de religion.

Nous avons actuellement 12 berceaux et 11 lits pour recevoir nos bébés.

Grâce à notre Présidente aussi habile que dévouée ; grâce à nos généreux amis, qui nous viennent en aide, soit par des dons en nature, soit dans nos ventes de charité ; grâce aussi au

concours de la Municipalité, auprès de laquelle notre éminent ami Bellan, syndic du Conseil Municipal, nous représente avec tant de dévouement, et sait défendre si éloquemment notre cause, nous avons le ferme espoir que notre œuvre si utile ne fera que prospérer.

C'est donc grâce à tous que nous avons pu améliorer le bien-être des enfants confiés à nos soins pendant le jour, et donner à emporter aux mères le lait nécessaire à leurs enfants pendant la nuit.

Notre Œuvre essentiellement philanthropique et sociale, donnera des résultats meilleurs encore si, comme nous l'espérons, il nous est possible de réaliser un projet que nous avons conçu.

Nous aurons contribué à la solution du grave problème auquel travaillent les savants et les hommes de bien : l'atténuation de la mortalité infantile, œuvre sociale entre toutes, pour le bien-être de l'humanité et la grandeur de la Patrie.

Nous avons perdu à la fin de l'année dernière, notre trésorier et ami Henri Lévy. Le Comité de la Crèche du Mail doit à la mémoire de l'homme de bien, qui s'est tant dévoué à sa cause, un tribut de reconnaissance, un souvenir profondément, affectueusement ému que je lui apporte ici au nom de tous.

Le Secrétaire,

Fernand BOULARD.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1904

Rapport médical présenté par M. le Docteur BAUSSE

Pendant cette dernière année 57 enfants ont été présentés pour être admis à la Crèche 56 ont été admis — un étant trop malade pour entrer dans nos salles. —

Sur ces 56 enfants, 19 sont encore clients de notre Crèche et sont amenés d'une façon régulière.

Les autres — soit 37 — ont été amenés pendant quelques semaines ou seulement quelques jours — je ne comprends guère le pourquoi de ces admissions nombreuses suivies de départs aussi répandus — si ce n'est le cosmopolitisme de notre quartier — mais je comprends trop les désagréments et le tort que cela cause à l'œuvre, *autant de changements autant de literies à changer.*

Et les difficultés du service, car les enfants nouvellement amenés, non encore acclimatés sont les plus difficiles et demandent le plus de sollicitude.

Je ne sais si une enquête un peu plus approfondie de l'état social, ou plutôt de la situation des parents ou tout au moins de la mère, ne permettrait pas de réduire le nombre de ces enfants que je nommerais volontiers les vagabonds des Crèches — qui prennent quelques jours la place d'autres enfants qui, eux, étant très fidèles peuvent retirer un bénéfice véritable de leur présence parmi nous. —

Je pense qu'il faut encore attribuer à ces vagabonds, les quelques cas de contagions que nous avons dû noter — Rougeole ou Varicelle — heureusement ces quelques cas — grâce à la surveillance irréprochable de notre directrice — n'ont jamais dégénéré en épidémie.

La fermeture immédiate la désinfection pratiquée en temps utile ont eu raison de ces menaces d'épidémie, nous avons eu à déplorer

la mort de 4 des petits êtres qui nous avaient été confiés, deux sont morts de débilité congénitale, malheureuses victimes de l'hérédité et de l'influence néfaste de la grande ville, un de méningite tuberculeux, le 4e est mort à l'hôpital d'une maladie contagieuse que la mère n'a pu nous faire connaître.

Nous n'avons donc eu aucun cas par diarrhée, aucun cas imputable, à du manque de soins, à des fautes dans le régime ordinaire de la Crèche.

Qu'il me soit permis en terminant de formuler un vœu tout personnel, c'est l'installation d'une petite étuve à désinfection qui permettrait la désinfection des vêtements des enfants à leur arrivée.

Au nom des médecins de la Crèche du Mail, je remercie notre directrice des soins assidus autant que bienveillants dont elle entoure journellement nos petits enfants.

Dr Bausse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1904

Compte rendu Financier : Année 1903

Présenté par M. BOURGEOIS, Trésorier.

RECETTES

Janvier. — Dons et Cotisations.			195 »
Février. —	—	—	40 »
Mars. —	—	—	135 »
	Subvention du Conseil Municipal		1.250 »
Avril. —	—	Conseil Général	400 »
Août. —	—	Conseil Munieipal	1.250 »
			3.270 »
	En eaisse au 1er Janvier 1903.		4.675 60
			7.945 60

Pour mémoire. — Eneaissé à la date du 1er Janvier 1904 :
Vente de Charité . . . . 4.400 »

DÉPENSES

	Avance fonds de caisse Me Dumont.	Personnel : Nourriture et appointements.	Enfants Nourriture et entretien.	Frais généraux et Loyer.	TOTAUX
Janvier		365 »	217 15		582 15
Février		350 »	193 90	99 50	643 40
Mars	400 »	365 »	319 75	44 85	1.129 60
Avril				54 70	54 70
Mai		390 »	225 60	99 65	715 25
Juin		396 »	185 10		581 10
Juillet		390 »	186 25		576 26
Août		395 »	209 15		604 15
Septembre		395 »	190 05	127 55	712 60
Oetobre		390 »	174 35		564 35
Novembre		395 »	197 35	60 70	653 05
Décembre		390 »	232 20		622 20
					7.438 80
En caisse au 1er Janvier 1094.					506 80
					7.945 60

Membres Fondateurs de Lits, Berceaux, Perpétuels, Titulaires, Adhérents.

FONDATEURS DE LITS

MM. Paul Kahn, rue Réaumur, 130.
Feu Henri Lévy, rue de Cléry, 8.
E. Mascré, boulevard Poissonnière, 23.
Léon Storck, rue Réaumur, 116.

FONDATEURS DE BERCEAUX

MM. Jean et Madeleine Bourgeois, rue de Cléry, 4.
Léon Chanée, rue de Cléry, 25.
Guérin-Boutron, boulevard Poissonnière, 29.
Mmes Henri Isaac, rue Réaumur, 47.
Jeanson, avenue de l'Opéra, 38.
Paul Kahn, rue Réaumur, 130.
M. P. Leprince, rue de Cléry, 4.
Mme Mascré, boulevard Poissonnière, 23.
MM. A. Dudin, rue Louis-le-Grand, 9.
Révillon.
Mme Schlosser, rue de Maubeuge, 56.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM. Léopold Bellan, 30, rue des Jeuneurs.
Blot, 59, rue d'Argout.
F. Boulard, 8, rue Vivienne.
Hachette et Cie, 111, rue Réaumur.
Laguionie et Anfrée, 20, rue Vivienne.
Levallois et Cie, 24, rue du Sentier.
Mme Léon Meyer, 28, rue Thiers, au Havre.
MM. Queille, 11, rue des Petits-Carreaux.
Rigaud, 8, rue Vivienne.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Bernard et Halff, 8, rue de Cléry.
Blum Gerson & Cie, 121, rue Réaumur.
Blanchard, 58, rue Jean-Jacques Rousseau.
Bordes, 6, Rue St-Marc.
Charles Bourgeois, 4, rue Cléry.
Henri Bourgeois, 4, rue Cléry.
Brach et Blum, 21, rue d'Uzès.

MM. Casevitz, 4, rue de la Vrillière.
Chanteloux, 27, rue Jean-Jacques Rousseau.
Erad & Cie, 13, rue du Mail.
Mmes A. Gompel, 20, rue de Tournon.
Noémie Gompel, 3, Quai Voltaire.
MM. Gradwolk, 38, rue des Jeuneurs.
Helft. 14, rue du Mail.
Léon Heller, 27, avenue Laumière.
Jumel et Champigny, 11, rue du Caire.
Kahn, Lang & Cie, 33, rue Poissonnière.
Léon Klein, 39, rue Etienne-Marcel.
Gaston Lazard, rue Croix-des-Petits-Champs.
Lejeune, 130, rue Réaumur.
Lastienne, 7, rue Mandar.
Marchal et Fontaine, 13, rue du Mail.
Offroy, 139, rue St-Denis.
Sekrameck, 11, rue du Caire.
Sédillot, 6, rue Volney.
Vialard, 92, aue Richelieu.
Wallée, 17, rue d'Uzès.
Bader, 24, rue du Mail.
Catelain, 11, place Bourse.

MEMBRES ADHÉRENTS

Mmes G. Bernheim, 43, rue Le Pelletier.
Jules Block. 17. avenue d'Eylau.
Bouclay, 93, rue Réaumur.
Mlle Céline Brunschwig. Sannois.
MM. Léon Brunschwig, 21, villa Dupont et 48 rue Pergolèse.
Cally. 50, rue Etienne-Marcel.
Chartron, 50, rue Notre-Dame des Victoires.
Cornelsen, 16, rue St-Marc.
Daltroff, 17, rue Cléry.
Dogley, 1, rue St-Augustin.
R. Dreyfus, 4, rue d'Aboukir.
René Ducrocq, 12, rue l'Echiquier.
Fayet. 12, rue Vivienne.
Mmes Hélène France. 17, rue Richer.
Otto Fried, 28, rue de Bondy.
Gustave Fried, 64, boulevard de Strasbourg.
J. Hemardinquer, 8, r. des Francs-Bourgeois
Sarat Herzog, 9, rue de Chateaudun.
Louise Hirschmann, 2, rue de Lyon.

MM. Keim, 7, rue Paul Lelong.
Kinsbourg, 5, Rue Cléry.
Simon Kœnigswerther, 176, b. Malesherbes.
Larcher frères, 23, rue des Jeuneurs.
Mlle Lazarus, 11, rue Meslay.
MM. Lambert Lazarus, 12, rue du Sentier.
Levert, 11, place de la Bourse.
T. et J. Lévy frères, 14, rue Turbigo.
A. L. P. Lévy, 49, rue Etienne-Marcel.
Nephtali Lévy, 17, rue des Jeuneurs.
Mme Ulbrick Lévy, 24, rue du Mail.
MM. Paul Leroy-Dupré, 4, rue César-Franck.
Loréal, 16, rue d'Aboukir.
Lucas, 43, rue du Sentier.
Melite, 54, rue Etienne Marcel.
Mmes Georges Millaud, 56, rue de Maubeuge.
Momard, 17, rue Monsigny.
Romain Ney, 24, rue du Quatre-Septembre.
Obissier, 6, boulevard St-Denis.
Parenteau, Noëmie Obissier, 12, rue St-Fiacre
Perdoux, Bourdereau, Veron, 40, rue N.-D.-des-Victoires.
Rosenwald, 6, boulevard de Strasbourg.
Roy, 27, rue d'Aboukir.
Hilaire Rueff, 28, rue de Trévise.
Léonie Salmon, 14, rue Condorcet.
Emma Schillier, 10, faubourg Montmartre.
Aurélie Velhoff, 9 bis, rue de Maubeuge.
Wagon, 10, boulevard Denain.
Weill, 44, rue Etienne-Marcel.
Jules Weill, 26, rue Lamartine.
Simon Wiener, 89, rue Lafayette.

DONATEURS

MM. Borney, 35, rue du Mail.
Arthur Dusselberg, Crefeld.
Fonsèque et Olive, 85, rue Richelieu.
Garet, 14, rue du Quatre-Septembre.
Jeanne Hemardinquer, 7, rue de la Cérisaie.
Laurent-Maurin, 5, rue des filles St-Thomas.
Rasselet, 94, rue Montmartre.
Turpin, 53, rue Mozart.

BULLETIN D'ADHÉSION

Détacher ce bulletin et l'envoyer à M. le Secrétaire Général,
SIÈGE SOCIAL : **113, Avenue Victor-Hugo.**

ŒUVRE NOUVELLE DES CRÈCHES PARISIENNES

Autorisée par arrêté en date du 11 Mars 1896

SIÈGE SOCIAL
113, Avenue Victor-Hugo

CRÈCHE DU MAIL

3, Impasse des Petits Pères

---

*Je désire participer à l'*Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes *à titre de*
Membre (1) .... *de la Crèche du Mail.*

Nom, prénoms ....

Adresse ....

Se présenter le .... *à* .... *h* ....

Signature

Donateur, don minimum. . . .	5	fr,
(1) Membre adhérent, cotisation annuelle	10	»
— titulaire . . .	25	»
— perpétuel	100	»
— fondateur d'un berceau, somme unique.	300	»
— — lit somme unique	500	»
— bienfaiteur.	1.000	»

Le nom du titulaire est inscrit en tête de chaque lit ou berceau.

COMITÉ DU XIVe ARRONDISSEMENT

CRÈCHE DE LA SANTÉ

5bis, Rue d'Alésia (XIVe)

CRÈCHE DE LA SANTÉ

RUE D'ALÉSIA, 5 bis

COMITÉ DU XIVe ARRONDISSEMENT

MEMBRES D'HONNEUR :

Présidentes d'Honneur : Mmes Jeanne SCHMALL.
Auguste BROCA.

BUREAU :

Président M. HÉNAFFE, Conseiller municipal du 14e arrondt.
Présidente : Mme J. DALLON.
Vice-Président :
Vice-Présidente :
Trésorier : M. SEGUIN.
Secrétaire : Mme G. BLOCH.
Dame Enquêteuse : Mme SCHULOFF.
Médecin de Service : MM. les Docteurs : LE BAYON, SECOURGEON

MEMBRES :

MMrs ARNOULT.
GARNIER, ✻.
JAMOT.
ROUSSEL.
RUCKERT.
SCHMALL.

DAMES PATRONNESSES :

MMmes AUDIGER.
D'AZOL.
BOURGEOIS.
DUBOIS.
DARIDAN.
D'EVELOBAT.
GAY.
GRÈZE.
HÉNAFFE.
MARCOUX.

MMmes PALHIER.
Max-Philippe THIRION.
POULET.
LAMY.
SAURET.
SECOURGEON.
THOIRS.
TALABAR.
WOLF.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 1904

COMPTE RENDU MORAL

présenté par Mme S. BLOCH, secrétaire du Comité du 14e arrt

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport que vous avez demandé sur la crèche de la Santé, pendant l'année 1903.

Dans l'exercice de 1903, nous avons eu 319 jours d'ouverture ; nous avons, pendant ce temps, reçu 465 enfants, ce qui nous fait 8.466 présences.

Les journées maximum sont de 31 enfants, les journées minimum de 22 enfants.

La crèche a 41 lits, dont : 17 berceaux et 24 lits. Il y a toujours 41 enfants inscrits ; mais il va sans dire que souvent les mères n'amènent pas régulièrement leurs enfants, pour un motif ou pour un autre. Nous devons ajouter que si les enfants sont quinze jours sans venir, nous faisons une enquête pour savoir les motifs de l'abstention, et, en conséquence, nous rayons l'enfant ou nous l'autorisons à reprendre sa place. Nous sommes obligés d'agir ainsi, ayant toujours plus de demandes que de places.

Nos 17 berceaux sont toujours occupés. Pour ceux-là, nous sommes d'autant plus sévères que, les nourrissant complètement, nous ne voulons pas qu'un autre lait vienne contrarier les soins et la nourriture donnés par nous.

Comme les années précédentes, nous avons distribué pour la nuit, le dimanche et les jours de maladie 18.910 tétées de cent grammes chacune, ce qui fait 1891 litres de lait qui ont été donnés pour l'allaitement à domicile.

L'année 1903 s'est passée normalement, grâce à la bonne

surveillance de notre directrice, Mme Rabret. L'une des berceuses a été malade pendant quelques mois, elle a été reprise ensuite, car elle faisait parfaitement son service.

Le Comité des Dames patronnesses s'est réuni régulièrement le premier et le troisième vendredi de chaque mois pour travailler aux vêtements des enfants et faire les racommodages. Grâce à ces réunions, nous avons pu économiser les frais d'entretien du linge et des vêtements. C'est aussi grâce à quelques-unes de ces dames que nous avons eu suffisamment de robes, manteaux et autres objets de tous genres pour faire une distribution de vêtements, de bonbons et de jouets au moment du Nouvel An. Cette petite fête de famille s'est passée de la façon la plus cordiale le 30 décembre 1903, sous la présidence de M. le député Dubois.

La vente de charité de la crèche de la Santé a eu lieu avec celle des autres crèches de l'Œuvre nouvelle des Crèches parisiennes, salle Hoche ; elle a donné des résultats bien supérieurs à ceux des années précédentes, grâce au concours actif et aux dons en nature et en argent de Mmes Philippe Thirion, Dallon, Bloch, Schuloff, Lamy, Jacoulet. Nous remercions les personnes qui ont bien voulu prêter leur dévouement à notre vente, et aussi celles qui sont venues nous visiter et nous espérons que, grâce à elles, notre œuvre prendra de plus en plus d'extension.

Croyez, Madame la Présidente, à mes sentiments les plus dévoués.

Le Secrétaire de la crèche de la Santé,

S. BLOCH.

RAPPORT MÉDICAL

pour l'année 1903

présenté par M. le Docteur J. LE BAYON

Le service médical de la Crèche de la Santé est assuré par deux médecins, les docteurs Le Bayon et Secourgeon, qui, à tour de rôle, et chacun pendant une semaine, visitent chaque jour les enfants.

La crèche a reçu, depuis sa fondation, 465 enfants ; sur ce nombre, 59 seulement sont entrés depuis Janvier 1903, soit : 28 enfants de 15 jours à un an et 31 de 1 an à 3 ans.

Alimentation. — Les enfants au-dessous d'un an reçoivent une alimentation exclusivement lactée, avec du lait stérilisé sur place. Pour la nuit, il est remis, chaque soir, aux mères une quantité de ce même lait, proportionnelle au nombre de tétées correspondant à leur âge et à leur poids.

L'alimentation des enfants au-dessus d'un an se compose principalement de lait, laitages, œufs et farineux (purées, boullies, potages etc).

Les pesées se font régulièrement tous les mercredis, pour les enfants au-dessous de 15 mois, et tous les mois pour les autres, en présence du médecin de service et de Mesdames la présidente ou la vice-présidente.

Les admissions ont lieu tous les mardis de 10 heures à midi dans les mêmes conditions de contrôle.

État sanitaire. — En avril 1903, une épidémie de rougeole assez sévère, coïncidant avec l'épidémie qui s'est manifestée dans le quartier de la Santé, à la même époque, a frappé un certain nombre de nos enfants. La crèche, sur l'avis du comité, fut fermée neuf jours pendant lesquels on procéda à la désinfection complète des locaux et de la literie. Nous avons eu à enregistrer de ce fait

cinq décès par bronchopneumonie, la complication la plus grave de cette maladie. Deux autres décès : un par méningite et un par convulsions (?) sont encore à signaler au cours de cette année.

Observations générales. — Il résulte de ce bref aperçu que si nous avons eu à déplorer quelques décès, ils sont dûs à l'exception d'un ou deux (méningites), à l'épidémie de rougeole qui sévit sur tout le quartier en Avril dernier. Le fonctionnement même d'une crèche : renvoi des enfants dans leurs familles, chaque soir, par conséquent, contact quotidien avec les foyers d'infection de la ville, ne permet pas d'éviter ces invasions de maladies contagieuses. Mais, le but même d'une crèche, à savoir : soustraire pendant les premières années de la vie, les enfants aux maladies si fréquentes et si redoutables dues à une alimentation défectueuse, insuffisante, ou intempestive (athrepsie, gastro-entérites etc). ce but a été victorieusement atteint, il faut le dire bien haut ; *car nous n'avons eu à déplorer aucun cas grave d'affection du tube digestif.* Cela tient au soin avec lequel le lait et les biberons sont stérilisés par Madame la Directrice si dévouée à ses petits pensionnaires ; aux prescriptions hygiéniques si bien observées par le personnel et surtout au zèle, au dévouement et à la surveillance si active de Madame la présidente et de Madame la vice-présidente auxquelles le service médical se plait à rendre ici un juste et reconnaissant hommage.

D^r^ Le Bayon.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MARS 1904

Compte rendu Financier

présenté par M. Ch. SEGUIN, trésorier.

Recettes		Dépenses	
En caisse	150 75	Personnel	5.285 50
Subvention Conseil Municipal	4.000 »	Lait	1.566 90
Subvention Conseil Général	700 »	Boulangerie, Epicerie	389 85
Subvention Comité central Œuvre nouvelle Crèches Parisiennes.	5.000 »	Pharmacie .	30 75
Vente de Charité . .	1.350 »	Chauffage .	800 40
Cotisations.	295 »	Gaz .	488 85
Dons divers	234 05	Eau	597 40
Mme Philippe-Thirion.	250 »	Ingrédients de propreté	493 95
		Matériel .	1.025 75
		Vêtements, Chaussures	378 45
		Assurance	24 90
		Contributions . .	25 90
		Divers .	339 »
TOTAL.	11.979 80	TOTAL .	11.447 60

Le Trésorier,

Ch. SEGUIN.

Membres Bienfaiteurs, Fondateurs de Lits, Berceaux, Perpétuels, Titulaires, Adhérents.

MEMBRES BIENFAITEURS

Madame Emile Loubet.
Ministre de l'Intérieur.
Ministre de l'Agriculture.
La Ville de Paris.
Le département de la Seine.
M. G. Van Brock.
Mme Furtado Heine.
M. Chabrier.
Mmes la Baronne A. de Rothschild.
E. Soubiran.

FONDATEURS DE LITS

M. G. Van Brock.
Mme Vicente Chas aux noms de :
Catalina de Chas,
Don Francisca de Chas.
M. L. Gourio de Refuge.
Mlle Marguerite de Refuge.
MM. de Rothschild frères.
Charles Seguin.
Robert T.
Mlle Odette Lefranc.

FONDATEURS DE BERCEAUX

MM. Pierre Beauvois-Devaux.
G. Van Brock.
Mme Eugénie Davoine (2 berceaux).
MM. Georges Ferrard.
Fleury.
Ed. Lugol.
Mmes Paul Meyer, en souvenir de André et Jenny Reville.
Marguerite Faure.
Mlle Marie Chas.
M. et Mme Max Philippe, en souvenir de Mme Philippe Thirion, présidente de la Crèche.

MEMBRES PERPÉTUELS

Mmes Philippe Thirion.
I. Dallon.
M. I. Paquin.

MEMBRES TITULAIRES

Mme Schulhoff.
Mlles Madeleine et Marie-Thérèse Guérin.

MEMBRES ADHÉRENTS

Mme Davau.
M. Raffegean.
Mme Guillotel.
MM. Schmall.
Bricaire.
Mme Eoslein.
M. Dunesme.
Mmes Bricaire.
Calté.
Schill.
Claude
MM. Ott.
Letourneur.
Mmes Doublet.
Roussel.
Hirtz.
Massabuau.
Daridan.
Languin.
Pattriet.
Lamy.
Wolf.
Vaudel.
Thouin.
Chanrouve.
Max Philippe Thirion.
Grez.
d'Ozol.
Philippe.
Talaboit.
G. Bloch.
Mlle Aubolt.
Mme Becker.
de Bellevue.
MM. Jamot.
Carliet.

MEMBRES DONATEURS

MM. Massy.
Robert (biberon Robert).
La Société des Carabiniers de Plaisance.
Mmes Gonet.
Chateau.
E. Davaine.
Paul Thorel.
Deulsch de la Meurthe.
H. Stettiner.
A. Broca.
Yeatmann.
Vicente Chas.
P Kinsbourg.

DONS EN NATURE

Mme Brocca :
25 Kilos sucre.
M. Pathier :
24 Paires chaussures.
M. Schmall :
6 Boisseaux p. de terre.
12 Boites biscuits.
M. Dallon :
1 Kiosque.
6 Paires chaussures.
6 Jupes.
4 Paires de bas.
Jouets pour Pâques et Noël.
12 Paletots.
M. Kinsbourg :
200 Mètres tarlatane.
Mme Abraham :
1 Voiture d'enfant.
M. Philippe Thirion :
1 Banc jardin.
25 Robes.
Jouets de Pâques et Noël.
M. Van Brock :
24 Boites phosphatine.
Mme Cremnitz :
24 Couches.
18 Brassières.
3 Langes.
6 Caches-nez.
8 Robes-jupes.
Mme Bloch :
10 Robes.
9 Brassières.
4 Chemises.
2 Jupons.
Jouets de Noël.
Mme Audigier :
12 Chemises,
12 Brassières.
Jouets de Noël.
Mme Wolf :
12 Chemises.
Mme Languin :
24 Paires de bas.

34 Couvertures de lit ont été données par **Mmes Bloch, Dallon** et **Philippe Thirion**.

ARBRE DE NOEL

Distribution de vêtements, bonbons, jouets offert par les dames du Comité et les amies de la Crèche.

BULLETIN D'ADHÉSION

Détacher ce bulletin et l'envoyer à M. le Sécrétaire Général,
SIÈGE SOCIAL : **113, Avenue Victor-Hugo** (XVIe).

ŒUVRE NOUVELLE DES CRÈCHES PARISIENNES

Autorisée par arrêté en date du 11 Mars 1896

SIÈGE SOCIAL
113, Avenue Victor-Hugo

CRÈCHE DE LA SANTÉ

5 bis, Rue d'Alésia

*Je désire participer à l'*Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes *à titre de*
Membre (1) .... *de la Crèche de la Santé.*

Nom, prénoms

Adresse

Se présenter le .... *à* .... *h*

Signature

	Donateur, don minimum.	5 fr.
(1	Membre adhérent, cotisation annuelle	10 »
—	titulaire	25 »
—	perpétuel	100 »
—	fondateur d'un berceau, somme unique.	300 »
—	— lit, somme unique	500 »
—	bienfaiteur	1.000 »

Le nom du titulaire est inscrit en tête de chaque lit ou berceau.

Depuis l'Assemblée générale, notre Œuvre a été douloureusement éprouvée par la perte de deux de nos plus dévoués Collaborateurs : l'éminent docteur DUBOIS, député du 14[e], président de la Crèche de la Santé, qui a tant fait pour la cause humanitaire et sociale ; puis, quelques jours après, la distinguée Présidente de la même Crèche, Madame Philippe THIRION. La vive amitié qui nous unissait et les éminents services qu'ils ont rendus à notre Œuvre, nous font un devoir de leur adresser ici un souvenir profondément ému, et de leur conserver une éternelle reconnaissance.

M. BELLEVILLE
GRANDE IMPRIMERIE DE MONTROUGE A PARIS
29 et 29 bis, Rue du Moulin-Vert (14e)